

Projet
d'établissement
2023-2027



Pôle
Enfance
Est



SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	
<i>PREAMBULE : LA CONSTRUCTION D'UN PROJET</i>	4
IDENTITE	6
L'AFDAIM-ADAPEI 11	6
L'ETABLISSEMENT	9
MISSION & PRINCIPES D'ACCOMPAGNEMENT	
MISSIONS	13
AUTORISATIONS ET MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT	16
CADRE DE REFERENCE	17
PRINCIPES D'ACCOMPAGNEMENT.....	21
PUBLIC	25
PERSONNES ACCOMPAGNEES	26
ENVIRONNEMENT AIDANT.....	33
NATURE ET OFFRE DE SERVICES : PRESTATIONS	34
PRESTATIONS D'ACCOMPAGNEMENT.....	35
PRESTATION INDIRECTE	40
PARTENARIATS ET OUVERTURE	43
PRINCIPES D'ORGANISATION	44
GOUVERNANCE & DIRIGEANCE	45
PROJET SOCIAL	46
AMELIORATION CONTINUE DE LA QUALITE – EVALUATION.....	49
ORGANISATION PROFESSIONNELLE	50
PERSPECTIVES	53
GLOSSAIRE.....	55



Le mot du Président et du Directeur Général

Après l'adoption du Projet Associatif Global en 2020, la signature des Contrats Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) avec l'Etat et le Département en 2021 et la réforme de l'évaluation dont les derniers textes sont sortis en 2022, c'était le moment de réviser nos projets d'établissements et services.

Un travail important a été mené avec les professionnels, les personnes accompagnées et les familles dans cet esprit de triple expertise qui nous est cher dans notre association parentale.

Véritable outil du quotidien, le projet d'établissement ou de service doit être une boussole pour nos équipes ; ils seront évalués tous les ans dans le cadre du rapport d'activité afin de conserver le cap.

Jean-Paul FREJUS,
Président

Jean-Marie GORIEU,
Directeur Général

PREAMBULE : LA CONSTRUCTION D'UN PROJET

► Un projet : pour quoi ?

- > Art.311-8 du Code de l'action sociale et des familles (CASF) et art. 12 de la loi 2002-2 rénovant l'action sociale et médico-sociale

Il définit les objectifs de la structure, ses modalités d'organisation et de fonctionnement.

Il est établi pour une durée maximale de 5 ans.

- > Recommandation de bonnes pratiques dédiée de l'Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ANESM) :

« Le projet d'établissement ou de service n'est qu'un outil, mais il est l'outil principal qui permet de donner sens aux pratiques, d'en identifier le cadre organisationnel et d'en rappeler la finalité : répondre aux besoins et aux attentes des personnes accompagnées. »

► Un projet : comment ?

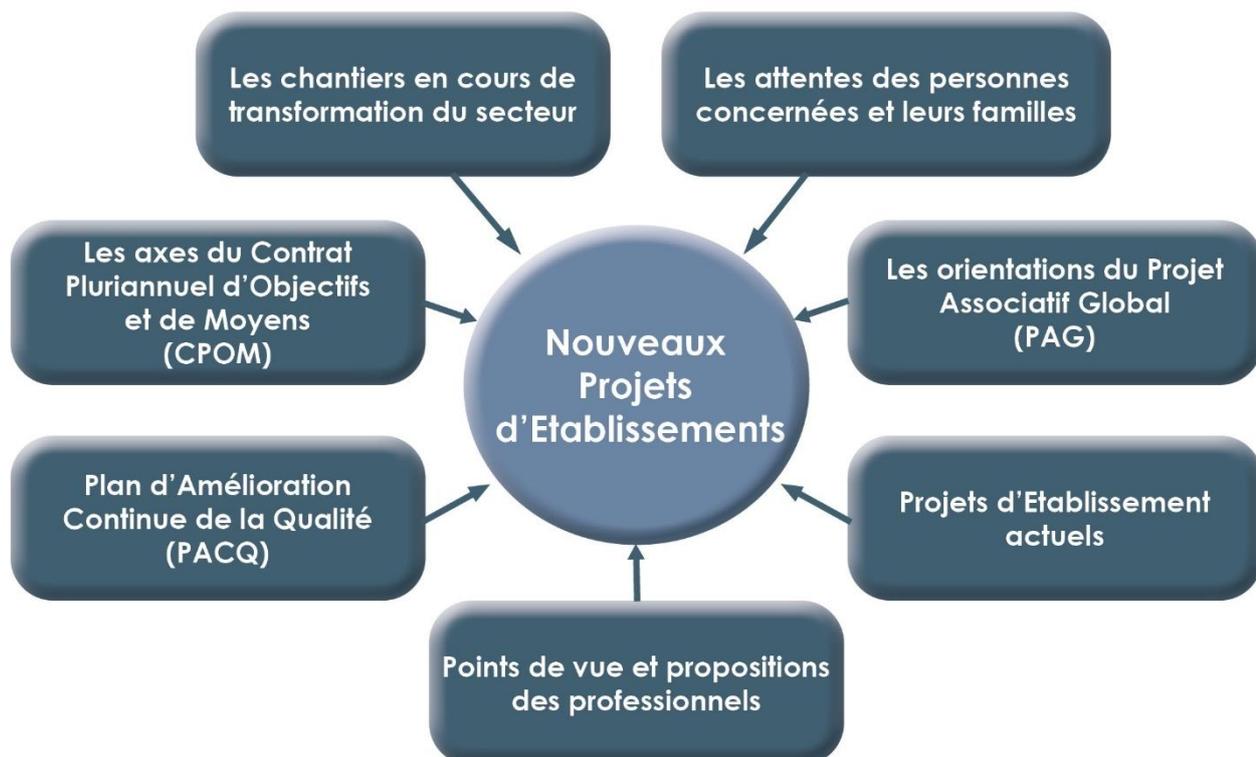
Ce projet a été construit afin de mettre en cohérence les sources qui alimentent aujourd'hui les objectifs et l'évolution au cœur de l'établissement.

S'inscrivant dans les orientations du Projet Associatif Global, tous les projets d'établissements et des services de l'AFDAIM ADAPEI 11 ont été retravaillés en même temps.

L'objectif : construire des projets partagés par secteur d'activité tout en s'attachant à l'identité de l'établissement.

Un document de référence :

- > Une « feuille de route » pour toutes les parties prenantes
- > Un repère pour l'ensemble des professionnels de l'établissement ou service
- > Un « document-cadre », destiné à communiquer à la fois en interne (personnes accompagnées, professionnels, administrateurs) et en externe (familles et aidants, autorités de contrôle et de tarification, partenaires, ...).



De janvier à juillet 2023, l'Association a souhaité centrer la démarche d'écriture de ce projet sur **le sens de l'action des professionnels** dans une volonté de **dynamique partagée** et en vue d'une intégration dans la **démarche d'amélioration continue de la qualité**.

Des groupes de travail par secteur d'activité ont ainsi réuni plus de 150 professionnels différents autour des principes et des prestations d'accompagnement permettant une participation directe aux réflexions et des échanges dans les établissements et services sur l'action des professionnels auprès des personnes accompagnées.



Ecriture Suivi

- Conseil d'Administration
- Comité de Direction (CODIR) - Comité de Pilotage (COFIL)
- CODIR secteurs d'activité
- Conseil de Vie Sociale (CVS)
- Groupes de travail pluridisciplinaires / secteur d'activité
- Etablissement et services

L'élaboration des Projets d'établissements et de services s'est aussi inscrite dans une démarche associative de promotion de la triple expertise : personnes accompagnées – professionnels – aidants.

Une enquête auprès des aidants : Afin de mieux répondre à leurs attentes et d'améliorer nos prestations, une enquête a été réalisée auprès des aidants durant la démarche de rédaction de ce projet permettant également d'en faire une source de ce projet.

Un comité FALC dédié tout au long de la démarche : un comité de rédaction en Facile à Lire Comprendre (FALC) dédié a été mis en place associant personnes accompagnées, administrateurs et professionnels. Objectifs : Traduction en FALC des parties communes des projets d'établissements et services au fur et à mesure de l'écriture des projets

► **Un projet : et après ?**



Consultation Validation

- Consultation du CVS du 27/06/2024
- Validation par le Conseil d'Administration du 28/05/2024

Ce projet a été construit afin de fédérer toutes les parties prenantes et les impliquer dans une dynamique collective et participative.

L'objectif est de poursuivre cette dynamique notamment à travers :



Communication Diffusion

- Personnes accompagnées (FALC)
- Professionnels
- Familles / aidants
- Autorités de contrôle et de tarification
- Partenaires



Actualisation

- Point d'étape annuel
- En cas de modifications majeures dans l'Association ou dans l'établissement ou service
- A minima tous les 5 ans.

L'AFDAIM-ADAPEI 11

► L'histoire d'une association militante et gestionnaire

L'association est née en 1955 de la volonté de familles de s'unir pour répondre aux besoins des personnes en situation de handicap à toutes les étapes de leur vie ainsi qu'à ceux de leurs familles et proches aidants.

Depuis près de 70 ans, l'AFDAIM-ADAPEI 11 s'engage par l'action de parents militants.

Fondatrice de l'UNAPEI, l'Association prend part à la défense des droits des personnes en situation de handicap et de leurs familles.

Accessibilité, citoyenneté, éducation, emploi, logement, santé...

Pour construire la société solidaire et inclusive qu'elle défend, l'Association reste mobilisée pour soutenir les personnes en situation de handicap dans tous les domaines de la vie.

Elle met en place tous les moyens possibles pour aider et soutenir les familles et aidants des personnes en situation de handicap, par des services de réseaux de proximité et de solidarité, avec la mise en place d'aides en matière juridique et administrative.



► Le fonctionnement d'une Association gestionnaire d'établissements et services

▪ Une gouvernance engagée au côté des professionnels

L'AFDAIM-ADAPEI 11 est une Association à but non lucratif composée de membres actifs qui élisent un Conseil d'Administration composé de 3 collèges composés de bénévoles :

- Collège 1 « Parents et amis ».
- Collège 2 « Personnes en situation de handicap accompagnées par les établissements et services de l'Association ».
- Collège 3 « Membres associés ».



Militant pour l'autodétermination et la reconnaissance des droits des personnes en situation de handicap, l'AFDAIM-ADAPEI 11 va au bout de sa démarche en faveur d'une démocratie directe et bienveillante. Depuis 2021, des représentants des personnes en situation de handicap sont ainsi membres du conseil d'administration.

Les administrateurs sont les premiers acteurs de la stratégie associative.

Un **administrateur référent** est désigné pour chacun des établissements et services de l'Association chaque année par le Conseil d'Administration pour représenter la gouvernance associative élue. Il représente l'association dans l'établissement ou le service et relaie les besoins des personnes accompagnées et de leurs familles auprès de l'association.

■ Une offre de services diversifiée pour un accompagnement à tous les âges de la vie

L'AFDAIM ADAPEI 11 accompagne des personnes avec une déficience intellectuelle, autistes, polyhandicapées et porteuses de handicap psychique dans un parcours de vie adapté de l'enfance à l'avancée en âge.

Les établissements et services sont aujourd'hui organisés en 4 secteurs d'activités soutenus par le siège social afin de garantir la qualité d'accompagnement des personnes en situation de handicap et un parcours de vie adapté à leurs besoins et leurs choix :



■ Une association inscrite dans son territoire

Force de proposition dans le cadre du développement territorial, l'Association souhaite porter une réponse adaptée à chacun et de proximité sur l'ensemble du territoire audois.

L'AFDAIM-ADAPEI 11 s'inscrit avec les pouvoirs publics et ses partenaires dans une organisation territoriale de l'offre médico-sociale au service des parcours des personnes en situation de handicap. Ses représentants participent activement dans les instances territoriales et notamment à la MDPH, l'ARS, la CDCA, dans les CCAS, ...¹

En tant qu'employeur majeur du département, l'Association soutient le développement économique, notamment l'économie sociale et solidaire, et l'attractivité du territoire audois

► Des valeurs au service d'un projet solidaire et inclusif

Le Projet Associatif Global 2020-2024 de l'AFDAIM-ADAPEI 11 s'attache à répondre aux besoins et préoccupations exprimés par les personnes en situation de handicap, leurs familles et proches aidants tout en se construisant dans une perspective d'évolution de la société.

L'AFDAIM-ADAPEI 11 porte ses valeurs afin de :

Favoriser un **vivre ensemble**,

Dans le **respect**, l'écoute et la défense de la personne

en situation de handicap dans sa **singularité** et dans ses **droits**,

Par un encouragement et le soutien à l'**autodétermination**.



¹ Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), Agence Régionale de Santé (ARS), Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA), Centre communal d'action sociale (CCAS).

Le Projet Associatif Global de l'AFDAIM ADAPEI 11 développe 4 ambitions politiques.

L'entraide,

la **triple expertise** (personnes accompagnées – parents – professionnels),

la promotion de la **pair-aidance**

et l'affirmation du **pouvoir d'agir** de chacun

sont au cœur de ces ambitions.



Cela se traduit par 5 orientations stratégiques pour mettre en œuvre la transformation de l'offre au siège et dans les 4 secteurs d'activités de l'Association :

UNE GESTION ETHIQUE ET RESPONSABLE

L'INCLUSION SCOLAIRE ET LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

L'ACCOMPAGNEMENT DES PLUS FRAGILES ET L'ACCÈS AUX SOINS

LA VIE CITOYENNE ET L'INCLUSION SOCIALE

L'INCLUSION PAR LE TRAVAIL



Coordination et partenariats

- ▶ Prendre en compte tous les acteurs autour de l'enfant et de l'adolescent : familles, écoles, services de santé, accueils de loisirs, protection de l'enfance...
- ▶ Promouvoir l'accueil en temps partagé entre les IME et le milieu ordinaire en fonction de l'âge et des profils des enfants.

Développement des dispositifs inclusifs

Pour la petite enfance :

- ▶ Développer des solutions inclusives à l'école et en accueil périscolaire pour tous les enfants (Unité d'Enseignement Externalisée ou scolarité partagée)
- ▶ Renforcer l'intervention du SESSAD.

A l'âge du collège :

- ▶ Différencier les modes d'accompagnement en fonction des besoins et des profils des enfants

- ▶ Développer les activités partagées pour les uns avec le milieu ordinaire ou de scolarité partagé pour les autres (Unité d'Enseignement Externalisée).

A l'âge du lycée :

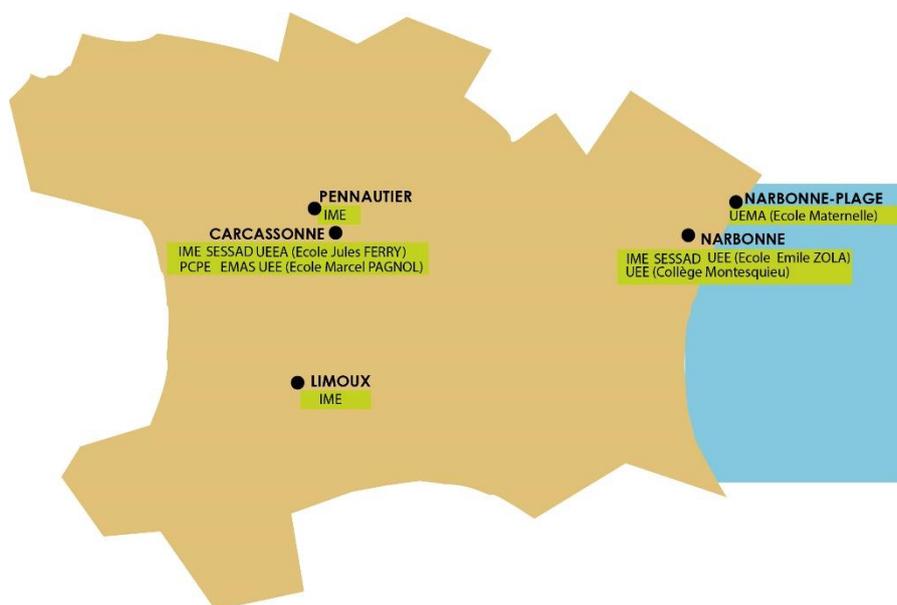
- ▶ Promouvoir une offre d'apprentissage sous la forme de dispositifs passerelles tant sur l'activité que sur la vie quotidienne
- ▶ Développer l'intervention d'un SESSAD Pro.

Expertise et développement des compétences

- ▶ Soutenir les apprentissages par une offre de rééducation très spécialisée (TSA, troubles du développement, polyhandicap, ...).
- ▶ Développer une approche systémique et un soutien à la parentalité.



IME Les Hirondelles Narbonne



L'ETABLISSEMENT

Histoire et identité

L'institut Médico Educatif « Les Hirondelles » a ouvert ses portes en 1959 au 40 Quai Vallière à Narbonne et s'est étendu en 1968, par la construction d'un second site sur le Domaine Saint-Charles du Quatorze.

L'AFDAIM-ADAPEI 11 est organisée en 4 pôles d'accueil permettant un accompagnement et une inclusion des personnes en situation de handicap le plus tôt possible.

Ainsi, le pôle enfance Est dispense une éducation spécialisée sur le plan éducatif, pédagogique et thérapeutique de la naissance jusqu'à la majorité.

Les établissements et services encouragent l'autonomie progressive de chaque enfant, adolescent et jeune adulte en situation de handicap afin qu'il soit acteur de son projet de vie en lien avec sa famille et/ou son représentant légal

Il est composé :

- d'1 établissement, l'Institut médico-éducatif (IME) « les Hirondelles » de Narbonne,
- d'1 service, le Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile (SESSAD) de Narbonne,
- Unité d'Enseignement Maternelle Autisme (UEMA).
- Unité d'Enseignement Externalisé Polyhandicap (UEEP)

Territoire et Architecture

L'IME de Narbonne est situé historiquement sur le site de Narbonne Quai Vallière, site mis à la disposition par la CAF.

Il est aussi installé suite à ces évolutions successives et notamment au développement des places d'internat sur le site de Narbonne Quatorze.

Un internat en centre-ville de Narbonne – Rue traversière est également loué pour l'IME.

Le SESSAD louent des locaux dédiés qui se trouvent 2 rue de l'Aiguette.

L'Unité d'Enseignement Maternelle Autisme implantée à l'école Gaston Bonheur de Narbonne-Plage.

L'UEE (Unité d'Enseignement Externalisée) est un dispositif qui consiste à scolariser les enfants accompagnés à l'IME à l'école ordinaire avec un accompagnement personnalisé (sur-mesure). C'est une unité d'enseignement de l'IME qui s'intègre dans un établissement scolaire (école, collège, lycée) grâce au partenariat avec l'ARS, les mairies, le département et l'Education Nationale.

La scolarité inclusive portée par l'AFDAIM ADAPEI 11 s'incarne déjà sur le territoire narbonnais à travers :

- L'Unité d'Enseignement Externalisée Elémentaire à l'école Emile ZOLA de Narbonne depuis 2012
- L'Unité d'Enseignement Externalisée Secondaire au collège MONTESQUIEU de Narbonne depuis 2019.

L'AFDAIM ADAPEI 11 fait évoluer son offre de service à l'IME de Narbonne en vue d'une inclusion toujours au plus près des besoins des enfants et jeunes accompagnés, en particulier en matière de scolarité.

Des projets immobiliers importants sont en réflexion depuis plusieurs années afin d'avoir des locaux en adéquation avec les projets associatifs.

L'objectif : répondre aux besoins des enfants et jeunes à toutes les étapes de leurs parcours en lien avec les lieux de scolarité et les autres besoins d'inclusion dans des espaces adaptés aux plateaux techniques nécessaires à l'accompagnement éducatif et thérapeutique de chacun.

Les projets à moyen et long terme sont issus de ces réflexions et répondent à ces objectifs associatifs. Ces projets en plusieurs phases ont été présentés et validés au cours de l'Assemblée Générale du 10 juin 2023 à l'occasion du rapport moral et d'orientations du Président de l'Association.

A la rentrée scolaire 2023-2024, l'IME de Narbonne s'installe dans de nouveaux locaux de 350 m² situé Avenue de Jonquière à Narbonne. Ces locaux sont adaptés par leur surface, leur localisation, l'accessibilité total du bâtiment, l'espace extérieur arboré, et le parking. Ils permettront une transition adaptée vers les projets de moyen – long terme portés par l'association.



Afin de mieux répondre aux enfants et jeunes accompagnés sur le site du Quatorze, une partie du bâtiment « la Pinède » (ex-MAS) est également en cours de rénovation. Elle devrait pouvoir accueillir les enfants et les professionnels sur le 4ème trimestre 2023.

La rentrée 2023-2024 voit aussi l'installation d'une Unité d'Enseignement Externalisé pour Enfant Polyhandicapé à Gruissan, 1ère unité de ce type en Occitanie. Ce sont 9 enfants qui s'installeront au cœur des écoles maternelles et primaires dans un bâtiment dédié mis à disposition par la Ville de Gruissan.



Les projets associatifs validés en Conseil d'Administration d'avril 2023 ont prévus plusieurs projets d'ampleur avec une installation prévue pour 2024-2025 :

- La **construction d'une unité d'accueil pour les jeunes 12-17 ans à proximité immédiate du Collège Montesquieu** sur un terrain vendu par la Ville de Narbonne



En vert la localisation de notre future construction, le point jaune, la classe dans le collège, et le cheminement, le couloir sur 100 m du stade.

- **L'installation de l'Unité d'accueil pour jeunes adultes - Avenue d'Anatole France - Narbonne dans des locaux réhabilités dans un ensemble de bâtiments partagés avec d'autres partenaires** (UDAF – ADSEA – micro-crèche – logements – résidence sociale).

Cela permettra un accompagnement en journée des jeunes adultes en proximité directe du centre-ville de Narbonne et le déplacement de l'internat situé actuellement rue traversière.



Le rectangle de couleur verte représente le bâtiment confié, avec 3 étages de 130 m² chacun, permettant des locaux d'activité. Le premier point jaune à proximité est une passerelle piétonne permettant de rejoindre le centre-ville. Le deuxième point, la proximité avec le canal de la Robine et le troisième la médiathèque de Narbonne.

- La reconstruction d'une Unité d'Hébergement Quatorze Internat reconstruit à côté de l'IME actuel.



Les autres services du Pôle Enfance Est, le SESSAD et l'UEMA (Unité d'Enseignement Maternelle Autiste) resteront installés dans leurs locaux actuels à Narbonne et Narbonne Plage.



MISSIONS & PRINCIPES D'ACCOMPAGNEMENT

MISSIONS

Les établissements gérés par l'AFDAIM-ADAPEI 11 font partie des établissements répertoriés dans l'article L 312-1 du Code de l'Action Social et des Familles entrant dans le champ d'application de la loi du 2 janvier 2002.

Les pôles Enfance & Adolescence de l'AFDAIM ADAPEI 11 visent à travailler en dispositif intégré permettant de mettre en synergie l'ensemble des moyens humains et institutionnels de l'association sur un territoire donné, afin de répondre au plus près des besoins des enfants et jeunes en situation de handicap.

L'objectif de l'ensemble des établissements et services dans ces pôles est de favoriser une fluidité des parcours en proposant des modalités d'accompagnement éducatifs, thérapeutiques et pédagogiques diversifiées, modulables et évolutives qui s'adaptent aux besoins des enfants, des adolescents et des jeunes adultes accompagnés.

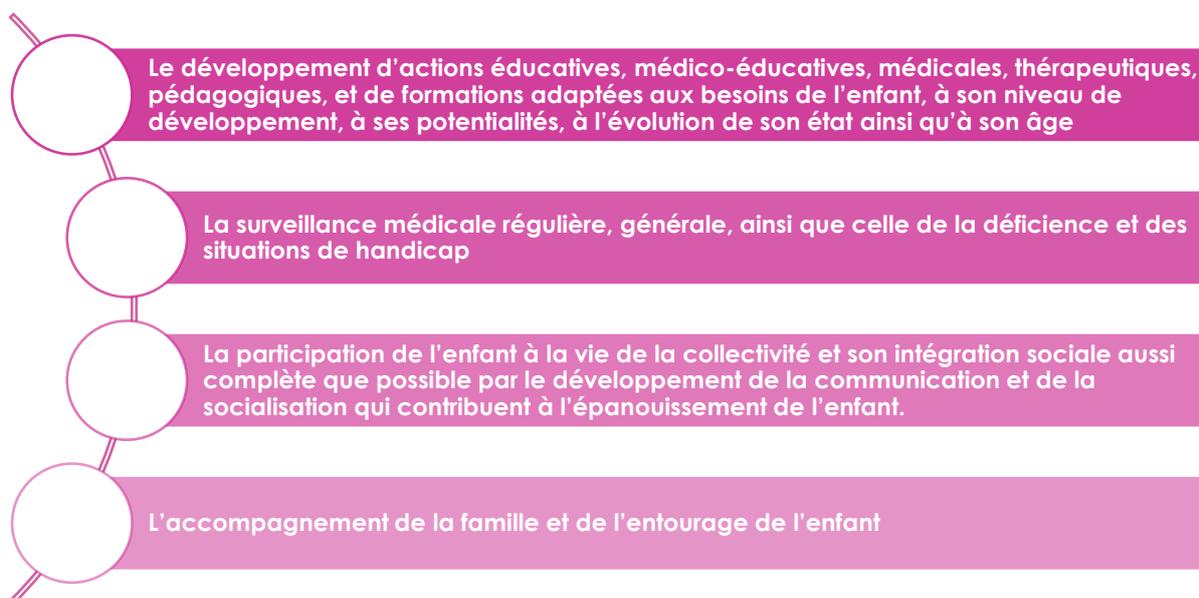
La mission des établissements et services est définie par le CASF (Art D 312-12) :

- Favoriser l'épanouissement, la réalisation de toutes les potentialités intellectuelles, affectives et corporelles, l'autonomie maximale quotidienne et sociale des enfants ou des adolescents accueillis.
- Assurer leur insertion dans les différents domaines de la vie, la formation générale et professionnelle.

L'IME (Institut Médico-Educatif)

L'IME assure une éducation adaptée et un accompagnement médico-social à des enfants et jeunes en situation de handicap de 3 à 20 ans. Les équipes y mettent en œuvre un accompagnement global qui tend à favoriser l'intégration dans les différents domaines de la vie, de la formation générale, scolaire et professionnelle.

L'IME a ainsi pour objectifs :



SESSAD (Service d'Éducation Spécialisée et de Soins A Domicile)

Les SESSAD sont des structures légères, destinées à maintenir ou réintégrer l'enfant en situation de handicap dans son milieu naturel de vie, en assurant les soins, le soutien éducatif et le suivi nécessaire. Les professionnels interviennent dans les différents lieux de vie et d'activités de l'enfant ou de l'adolescent (domicile, crèche, école...) et dans les locaux du service.

Ce service peut accueillir des enfants et adolescents âgés de 3 à 20 ans.

L'accompagnement proposé par le SESSAD est centré sur le parcours du jeune en situation de handicap qu'il s'agit d'accompagner dans les différents lieux de socialisation, dans sa trajectoire d'enfant puis d'adolescent et de jeune adulte, dans son statut d'élève puis d'étudiant, de stagiaire ou d'apprenti vers son insertion socioprofessionnelle ou encore de futur usager d'une autre structure médico-sociale.

Le SESSAD PRO a pour mission d'accompagner et de soutenir au plan éducatif et thérapeutique tout jeune en situation de handicap au début de la construction de son parcours professionnel jusqu'à la pérennisation de son inclusion en milieu ordinaire ou en milieu protégé de Travail.

Il s'adresse aux des jeunes âgés de 15 à 25 ans avec des troubles du spectre autistique (TSA).

Les autres dispositifs du Pôle Enfance et Adolescence**UEMA - Unité d'Enseignement Maternelle Autisme**

Le dispositif UEMA accompagne dans une école maternelle des enfants diagnostiqués « porteurs de troubles du spectre de l'Autisme ».

Les enfants, âgés de 3 à 6 ans, sont accompagnés pendant trois ans par une équipe pluridisciplinaire qui œuvre dans les champs pédagogique, thérapeutique et éducatif dans l'optique de permettre au mieux l'intégration future dans une classe ordinaire.

UEEP - Unité d'Enseignement Externalisée Polyhandicap

L'UEEP concerne les enfants polyhandicapés âgés de 5 à 13 ans.

L'UEEP accompagne 9 enfants diagnostiqués polyhandicapés à la rentrée 2023-2024.

Les enfants sont accompagnés par une équipe pluridisciplinaire qui apporte par la diversité de leurs compétences l'accompagnement indispensable permettant de répondre de manière adaptée aux besoins des enfants dans les champs pédagogiques, thérapeutiques et éducatifs.

AUTORISATIONS ET MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT

IME

L'Institut Médico Éducatif dispose d'une autorisation de 71 places. Cette capacité est répartie en différents modes d'accueil (semi-internat, accueil séquentiel, etc...), en établissements et unités ainsi qu'en services, assurant une éducation adaptée et un accompagnement médico-social aux enfants, adolescents et jeunes adultes en situation de handicap (déficience intellectuelle, troubles du spectre de l'autisme et polyhandicap). Les places sont réparties de la façon suivante :

- 35 places déficiences intellectuelle
- 15 places polyhandicap
- 21 places TSA

SESSAD

Le SESSAD a une capacité d'accueil de 29 places pour des enfants âgés de 6 à 20 ans présentant une déficience intellectuelle, un polyhandicap et des troubles du spectre de l'autisme qui se répartissent de la manière suivante :

- 12 places déficience intellectuelle
- 8 places polyhandicap
- 9 places TSA

UEMA – Narbonne Plage

- 7 places TSA

Admission

La procédure d'admission et d'accueil suit plusieurs grandes étapes :

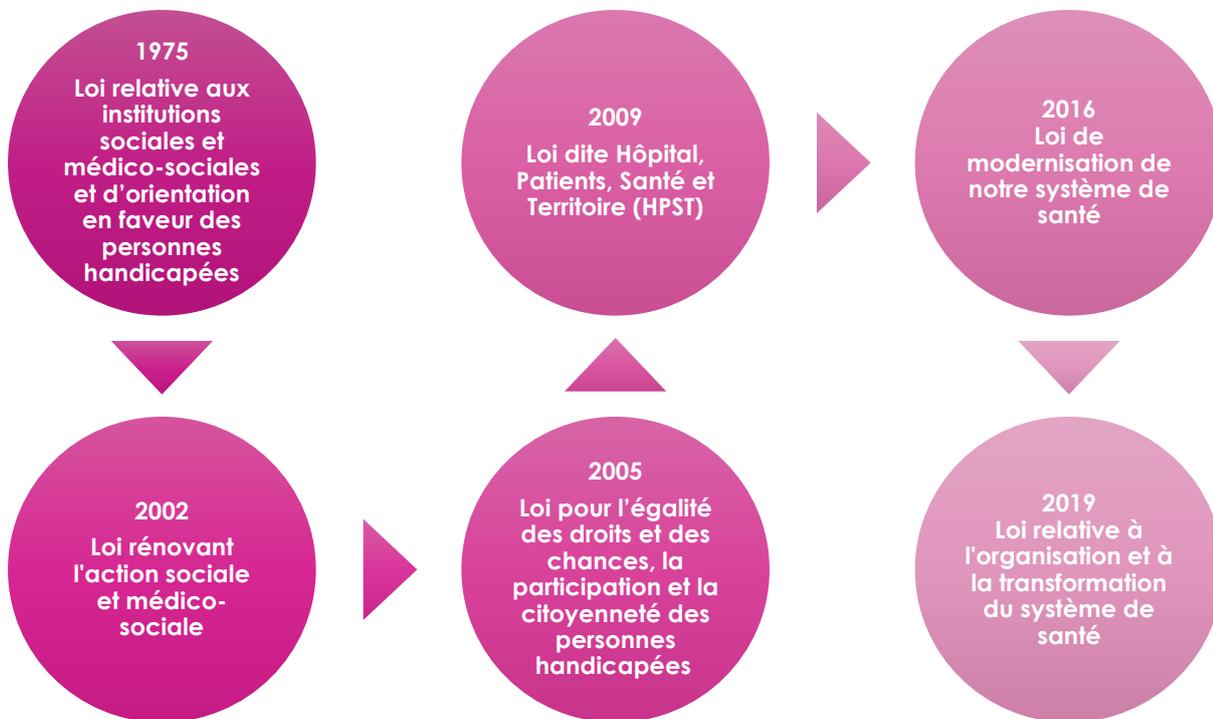
- ✓ Réception de la demande d'admission,
- ✓ Constitution et analyse du dossier,
- ✓ Décision d'acceptation, proposition de rencontre « préadmission » ou refus du dossier,
- ✓ Rencontre avec la personne et son représentant légal s'il y a lieu,
- ✓ Décision définitive et communication de la décision à la personne,
- ✓ Accueil de la personne.

Afin de pouvoir garantir la conduite de la mission de l'établissement auprès des personnes accompagnées, l'établissement se base sur des critères de priorisation objectifs et partagés par secteur d'activité.

CADRE DE REFERENCE

Les ESMS sont soumis à un environnement législatif et réglementaire complexe et en perpétuel mouvement qui ont placé les projets individualisés et les projets d'établissements au cœur des dispositifs. L'AFDAIM-ADAPEI 11 s'inscrit dans ces évolutions.

Base légale : Les grandes lois et textes de référence structurant le secteur médico-social



Textes de références

- > Rapport Vachey-Jeannet « Etablissement et services pour personnes handicapées : offre et besoins, modalités de financement » (2012) - SERAFIN-PH
- > Rapport Piveteau « Zéro sans solution » (2014) - autodétermination
- > Rapport IGAS – « Mieux répondre aux attentes des personnes en situation de handicap Des outils pour la transformation des établissements et services sociaux et médico-sociaux » (2021)
- > Rapport Piveteau : Experts, acteurs, ensemble ... pour une société qui change (2022)
- > 4^{ème} Plan national autisme

Scolarité inclusive

La scolarité inclusive vise à offrir une éducation de qualité à tous les élèves, quels que soient leurs besoins éducatifs spécifiques. Elle consiste à adapter l'enseignement et l'environnement scolaire pour répondre aux besoins de chaque élève, en favorisant leur participation active et leur réussite scolaire. La scolarité inclusive implique également la collaboration entre les enseignants, les parents et les professionnels de l'éducation pour créer un environnement d'apprentissage inclusif, respectueux de la diversité.

Les RBPP comme référence d'intervention

Les Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles (RBPP) sont un socle de référence qui vise à permettre aux professionnels du secteur de faire évoluer leurs pratiques afin d'améliorer la qualité des interventions et de l'accompagnement.

Les recommandations suivantes constituent un socle de référence :

- ▶ La bientraitance : définition et repères pour la mise en œuvre (2008)
- ▶ Concilier vie en collectivité et personnalisation de l'accueil et de l'accompagnement
- ▶ Ouverture de l'établissement à et sur son environnement (2008)
- ▶ Les attentes de la personne et le projet personnalisé (2008)
- ▶ Le questionnement éthique dans les EMS (2010)
- ▶ Pour un accompagnement de qualité des personnes avec autisme ou autres troubles envahissants du développement (2010)
- ▶ L'accompagnement à la santé de la personne handicapée (2013)
- ▶ Spécificités de l'accompagnement des adultes handicapés psychiques (2016)
- ▶ Trouble du spectre de l'autisme : interventions et parcours de vie de l'adulte (2018)
- ▶ Pratiques de coopération et de coordination du parcours de la personne en situation de handicap (2018)
- ▶ L'accompagnement de la personne présentant un trouble du développement intellectuel (TDI) - Volet 1 (2022)

Plus particulièrement pour les établissements pour enfants et jeunes :

- ▶ L'accompagnement de la personne polyhandicapée dans sa spécificité (2020)
- ▶ Accompagner la scolarité et contribuer à l'inclusion scolaire (2021)

https://www.has-sante.fr/jcms/p_3229902/fr/recommandations-de-bonnes-pratiques-professionnelles-pour-le-secteur-social-et-medico-social

Inscription territoriale

Les PE-PS s'inscrivent dans les réflexions et perspectives sur leur territoire et notamment :

- Le Schéma régional médico-social (SROMS) 2018-2022 ;
- Le Schéma des Solidarités du Conseil départemental de l'Aude (2021-2025).

Les CPOM : des objectifs partagés avec nos financeurs

L'ensemble des établissements et services de notre Association entrent dans le champ d'un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) sur la période 2021-2025.

Les 2 CPOM comprennent également 2 objectifs stratégiques en commun avec le Département et l'ARS Occitanie, concernant plus particulièrement les services du siège :

- Structurer et améliorer les fonctions supports
- Améliorer la gestion des Ressources Humaines.

Le CPOM avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) Occitanie concerne les secteurs Travail & Insertion (ESAT), Enfance & Adolescence, et l'Accueil Spécialisé (MAS).

Les projets d'établissements et services s'inscrivent pleinement dans ces objectifs partagés.

MISSIONS & PRINCIPES D'ACCOMPAGNEMENT



PRINCIPES D'ACCOMPAGNEMENT

4 principes associatifs

▪ **BIENTRAITANCE**

La bientraitance relève d'une culture partagée du respect de la personne, de son histoire, de sa dignité et de sa singularité. Il s'agit d'une démarche collective qui vise un accompagnement au plus près des besoins de la personne, dans le respect de ses choix.

#Continuité #Cohérence #Veille professionnelle #Qualité #Communication #Respect

Pour l'enfant : L'expression de l'enfant/jeune est valorisée. La bientraitance est concrètement une démarche répondant à ses droits et à ses choix.

Pour le professionnel, il s'agit d'une posture soucieuse de l'autre, réactive à ses besoins et à ses demandes et respectueuse de ses attentes.

Pour l'institution : proposer un cadre institutionnel, définissant des principes partagés et connus de tous, et rejetant toute forme de malveillance.

Ce qui est mis en place pour garantir et favoriser l'effectivité de ce principe :

- Le projet personnalisé (PIA : Projet Individuel d'Accompagnement) par sa co-élaboration, co-construction et la co-évaluation.
- Veiller à une communication des professionnels respectueuse du statut et de la singularité de l'enfant/jeune
- La mise en place d'espace d'expression (CVS, vie affective relationnelle et sexuelle (VARs), groupe de parole et entretien individuel, ...)
- Mise en place et respect du cadre réglementaire relatif aux ESMS (loi 2002, loi 2005, loi 2019, ...)
- Référent bientraitance certifié
- Comité qualité
- Analyse des pratiques et supervision pour les professionnels et formations régulières.

La démarche de bientraitance est un processus réflexif entre intention et action, penser et agir, en constante évolution.

Points forts de l'établissement

- > Promotion de la bientraitance à l'ensemble du personnel dans le cadre d'une « Journée bientraitance »
- > Intégration et suivi de la démarche qualité

Priorités d'amélioration de l'établissement

- > Définir des fiches missions pour les référents bientraitance

▪ **PERSONNALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT**

La personnalisation est une démarche visant à saisir la singularité de chaque personne accompagnée et mettre en œuvre un accompagnement adapté.

La personnalisation de l'accompagnement s'incarne au travers des objectifs et prestations proposés en réponse aux besoins et attentes de la personne et/ou son représentant légal.

besoins/attentes de la personne # parcours # évaluation # singularité# projet personnalisé

Ce qui est mis en place pour garantir et favoriser l'effectivité de ce principe :

- Rencontre de l'enfant et de sa famille dès réception du dossier de préadmission (services)
- Une procédure PIA qui garantit le respect de l'ensemble des étapes (recueil des attentes, co-élaboration, co-construction et co-évaluation)
- Accueil de l'enfant au sein du groupe en fonction des compétences, de l'âge et/ou des besoins de chacun.
- Evaluations régulières et bilans personnalisés par les différents professionnels
- Outils de communication adaptés à chaque enfant/jeune
- Intégration progressive sur le groupe et emploi du temps personnalisé
- Modalité d'accueil et d'accompagnement adaptée à chaque enfant/jeune (sur-mesure)

Points forts de l'établissement

- > Recueil des attentes (usagers et familles)
- > Communication augmentée afin de favoriser le choix et l'autodétermination

Priorités d'amélioration de l'établissement

- > Amélioration de l'environnement : créer des espaces adaptés
- > UEMA : Eviter les ruptures de parcours (solution après l'UEMA)

▪ INCLUSION

L'inclusion est l'accès et la participation sociale à la vie de la cité selon un principe d'égalité de droit.

Il s'agit de garantir un accompagnement personnalisé en privilégiant des logiques de droit de commun.

#Accès #Droit commun #Citoyenneté #Ouverture à et sur l'environnement

Ce qui est mis en place pour garantir et favoriser l'effectivité de ce principe :

- Accéder à une scolarité et une formation professionnelle dans le milieu ordinaire (unités d'enseignement externalisées, ULIS primaire et collège, CFAS, Mission locale, dispositif Handiwork, ...)
- Participation sociale à la vie de la cité, en termes de culture, de loisirs, de sport, de citoyenneté, etc...
- Implantation stratégique des locaux en ville
- Conventonnement avec les acteurs de droit commun
- Adapter l'environnement à l'enfant et réciproquement, en fonction des besoins repérés (information, sensibilisation, préparation de l'enfant, organisation modulaire, ...)
- Accompagnement personnalisé ou un groupe restreint
- Prise en compte des logiques d'acteur et mise en œuvre
- Inclusion inversée (ouverture de nos établissements et services)

Points forts de l'établissement

- > Développement de la scolarité inclusive (UE)
- > Nombreux partenariats avec le milieu ordinaire

Priorités d'amélioration de l'établissement

- > Développer l'inclusion inversée

▪ **PARTICIPATION**

La participation de l'enfant s'entend comme une participation directe impliquant la présence physique de celui-ci ou l'expression explicite de sa volonté.

Promouvoir la capacité d'agir et de choisir des enfants/jeunes en s'appuyant sur les outils de la loi 2002-2. Les accompagner dans l'accomplissement de leur projet de vie, favoriser leur participation en prenant en compte leurs capacités. Il s'agit d'un libre choix.

**# capacités #Implication #expression #co-construction #Participation citoyenne
#reconnaissance #expérimentation**

Ce qui est mis en place pour garantir et favoriser l'effectivité de ce principe :

- Mettre en avant et valoriser la participation de l'enfant/jeune au travers toutes les étapes de son projet personnalisé
- Réalisation d'outils de communication avec les jeunes : Plaquettes en FALC, CVS, Livret d'accueil, etc...
- Implication dans la réalisation des projets d'activités (exposition artistique, séjours, manifestations sportives, ...)
- Mise en place d'un questionnaire de satisfaction à l'attention des enfants
- Associer les enfants/ jeunes à :
 - o La scolarité au sein des unités externalisées (école élémentaire et collèges)
 - o Recherche d'entreprise et/ ou adapté pour le projet professionnel
 - o Activités sociales, culturelles et de loisirs
 - o Instances institutionnelles (CVS, commission restauration, groupes de parole, ...)

Points forts de l'établissement

- > Ouvrir de nouvelles expériences, notamment au travers des nombreux partenariats

Priorités d'amélioration de l'établissement

- > Remobiliser l'action parentale

▪ **EFFECTIVITE DE LA PLURIDISCIPLINARITE**

L'effectivité de la pluridisciplinarité sous-entend que l'ensemble de l'équipe connaisse les champs d'intervention des différents professionnels afin de construire collégialement une réponse adaptée aux besoins des enfants. La pluridisciplinarité est un gage d'accompagnement de qualité.

Conscience collective amenant à une réflexion partagée au croisement de trois disciplines complémentaires : pédagogique, éducative et thérapeutique autour d'un seul et même objectif : la réponse aux besoins et aux attentes de l'enfant/jeune et de son représentant légal.

**#Connaissance/ reconnaissance des savoirs #Diversité #Partage #Coordination #Richesse
#traçabilité #échange# transmission de l'information**

Ce qui est mis en place pour garantir et favoriser l'effectivité de ce principe :

- Mutualisation du plateau technique sur les différents établissements et services
- Réunion PIA en équipe pluridisciplinaire
- Réunions cliniques des équipes éducative/thérapeutique

- Réunion de coordination thérapeutique
- Groupe d'Analyse de la Pratique (GAP) avec l'ensemble des différents professionnels
- Groupes de travail en direction des différents développements de projets (externalisation, commission qualité, projet d'établissement, ...)
- Formations mutualisées (santé bucco-dentaire, systémie, TSA, ...)
- Méthodologie des PIA personnalisée en fonction des besoins
- Participation, regard croisé des différents professionnels en fonction des projets
- Participation des partenaires au PIA
- Mutualisation des compétences techniques sur le pôle enfance (transversalité).

Points forts de l'établissement

- > Complémentarité de la triangulation éducatif / pédagogique / thérapeutique

Priorités d'amélioration de l'établissement

- > Renforcer la pluridisciplinarité au SESSAD
- > UEMA : coordination des parcours

▪ ACCES AUX SOINS

La qualité de vie des personnes en situation de handicap dépend en grande partie de leur accès au système de santé et aux soins dont elles ont besoin, qu'ils soient liés ou non à leur handicap.

Donner une place centrale à l'enfant et sa famille dans le projet de soin, au niveau du suivi médical et de la continuité des soins – Construire une culture professionnelle commune.

**#Partenariats médicaux #Evaluation pluridisciplinaire #Sécurisation #Alliance-confiance
#Prévention #Respect #continuité #confidentialité**

Ce qui est mis en place pour garantir et favoriser l'effectivité de ce principe :

- Accès à l'ensemble du plateau technique en fonction des besoins de chaque enfant au niveau médical, thérapeutique, et paramédical (interne/externe) : kinésithérapeute, psychomotricien, ergothérapeute, psychologue, orthophoniste, médecin, médecin psychiatre, infirmier, aide-soignant.
- Observation et évaluation pluridisciplinaire permettant à chaque professionnel de repérer les besoins de soin de manière individuelle, directe ou indirecte (bilans de déglutition, rencontres médecin/famille et/ou représentant légal, protocoles de soins, formation, ...)
- Médecin rattaché à l'IME permet la coordination entre médecins traitants et spécialistes afin de garantir les orientations de soins.
- Conventions partenariales (secteur hospitalier et libéral)
- Outils de repérage et identification de la douleur
- Soutien de la famille dans l'accès aux soins de leur enfant (orientation spécialistes, suivi médical, ...)
- Actions de prévention et de sensibilisation (ex : santé bucco-dentaire, épilepsie, alimentation, ...) - Respect des régimes alimentaires.

Points forts de l'établissement

- > Visites médicales annuelles
- > Référent appareillage

Priorités d'amélioration de l'établissement

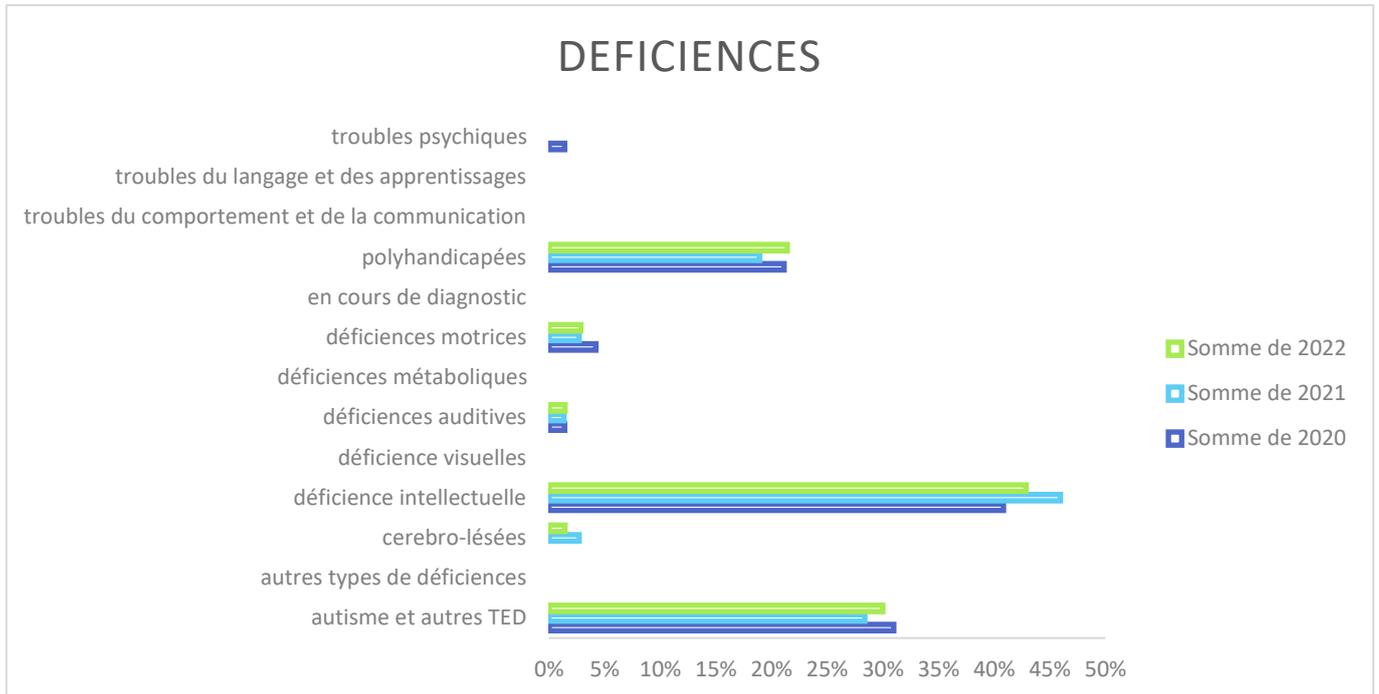
- > Développer le plateau technique au regard de la complexité des situations et de leur évolution

PUBLIC



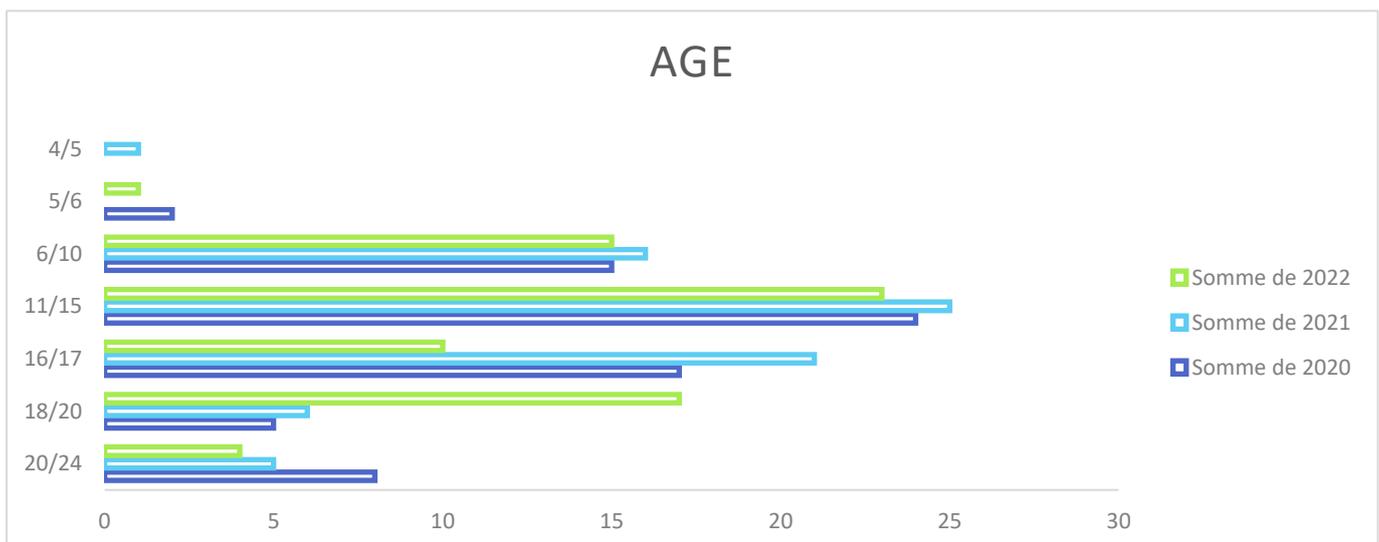
PERSONNES ACCOMPAGNEES

IME

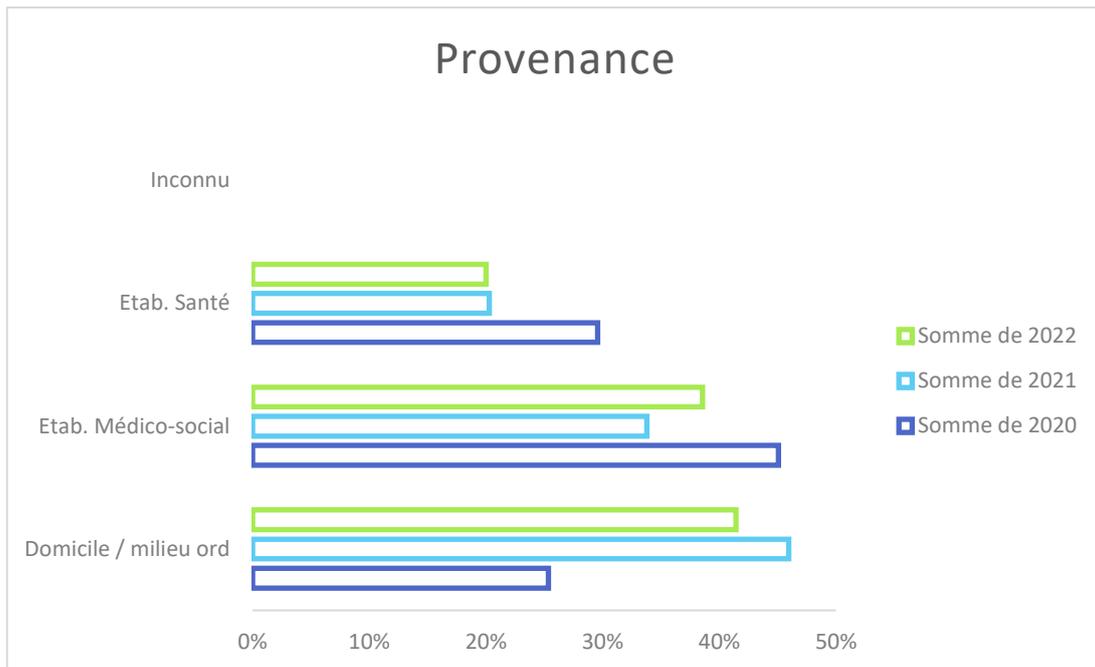


Le profil des personnes accompagnées par l'IME de Narbonne varie très peu depuis 2020 au niveau des déficiences principales :

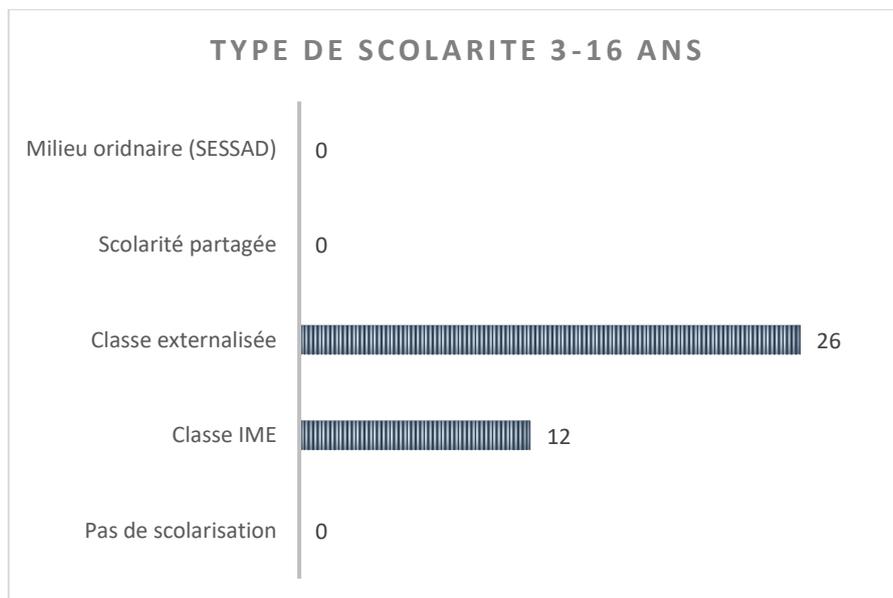
- Entre 41 et 46% des personnes accompagnées présentent une déficience intellectuelle
- Entre 30 et 31% des personnes accompagnées présentent de l'autisme ou autre TED
- Entre 19 et 21% des personnes accompagnées présentent un polyhandicap



Le travail réalisé en partenariat avec l'assistante de service social et la référente parcours de vie de l'IME a permis de trouver sur les trois dernières années des orientations en secteur adulte pour les jeunes en « amendement Cretons » (jeunes de plus de 20 ans maintenus en IME en attente d'une solution adaptée).

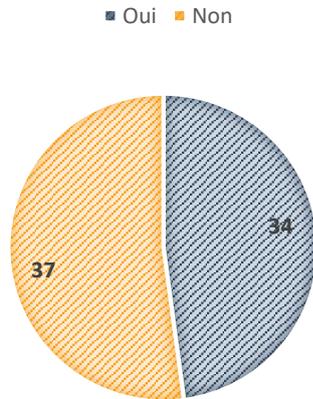


Concernant la provenance des enfants, 80% des enfants et jeunes sont issus à part égale du domicile familial / milieu ordinaire ou d'un établissement médico-social et 20% d'un établissement de santé.



En 2022, 38 enfants ont été scolarisés au sein de l'IME, repartis de la manière suivante dont 26 enfants scolarisés en Unité d'Enseignement Externalisée soit près de 70 % de scolarité inclusive.

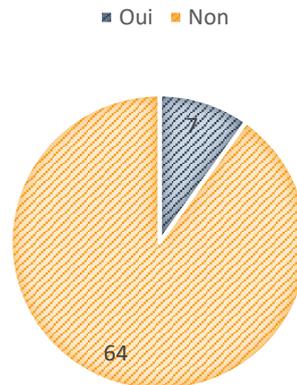
INTERVENTION DE L'ASSISTANTE SOCIALE



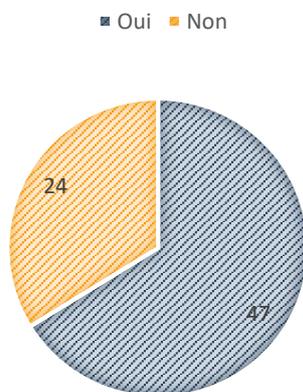
Depuis ces dernières années, nous voyons apparaître des situations d'enfants de plus en plus complexes qui se traduisent par un cumul de difficultés, médico-social et social principalement. Ainsi, plus de la moitié des familles bénéficient de l'accompagnement de l'assistante sociale, des éducateurs et du plateau technique permettant de coordonner le parcours de leur enfant en favorisant des solutions d'accueil personnalisé en lien avec les différentes ressources internes et externes du territoire.

7 enfants sur 64 font apparaître de besoins en lien avec l'emploi et le travail soit 11% des enfants et jeunes accompagnés en 2022, principalement vers le secteur du travail adapté (ESAT).

SERAFIN : 1.3.3.2 - BESOINS EN LIEN AVEC LE TRAVAIL ET L'EMPLOI

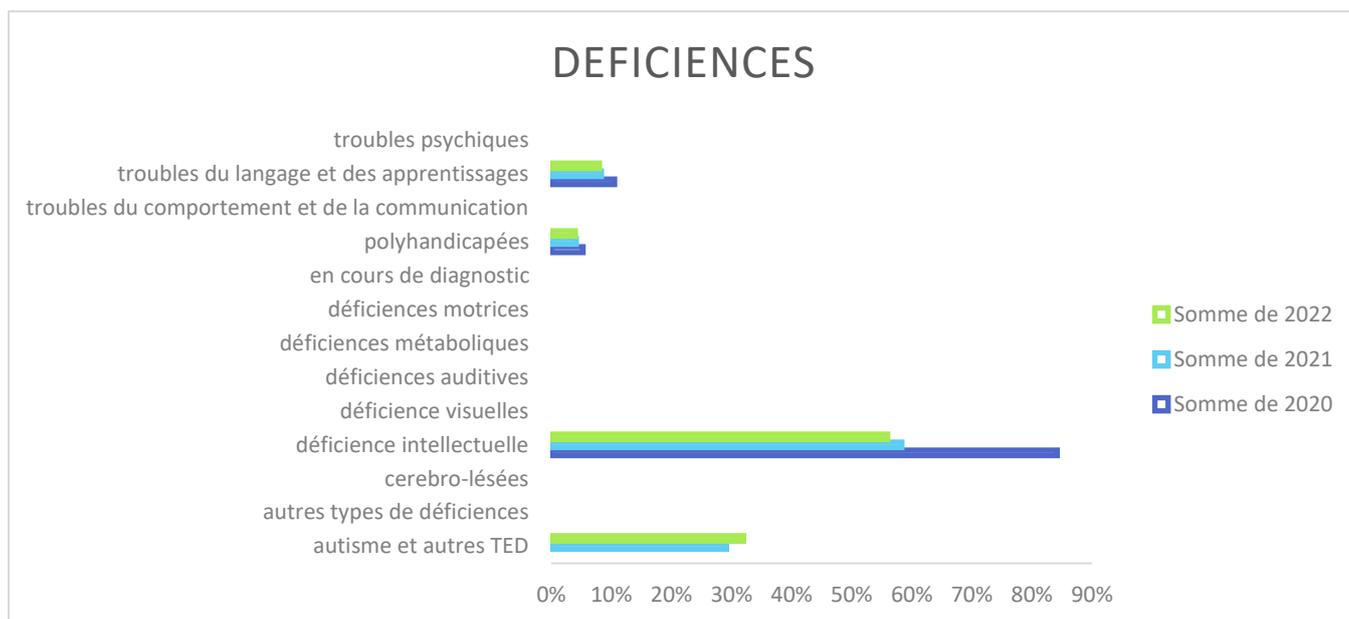


1.1.1.8 – BESOINS EN MATIÈRE DE FONCTIONS LOCOMOTRICES

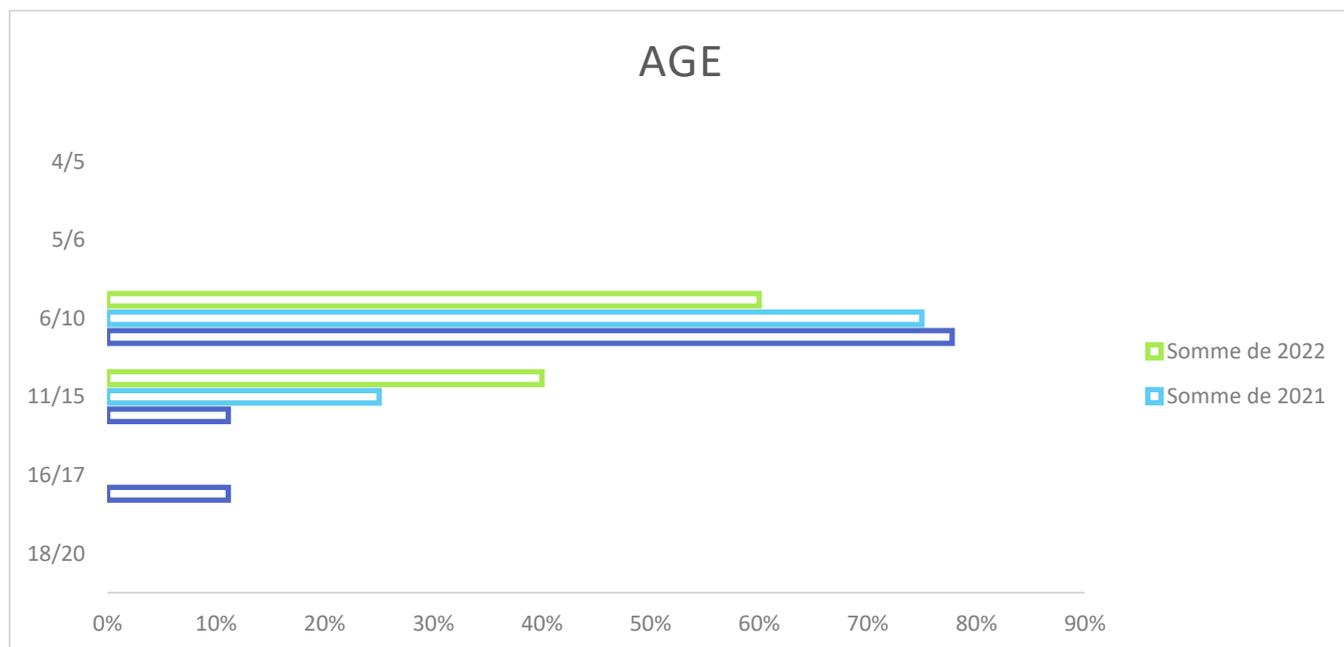


Une grande majorité des enfants et jeunes accompagnés ont des besoins en matière de fonctions locomotrices ; les appareillages et autre fauteuils adaptés sont donc des outils importants pour l'accompagnement adapté de ces publics.

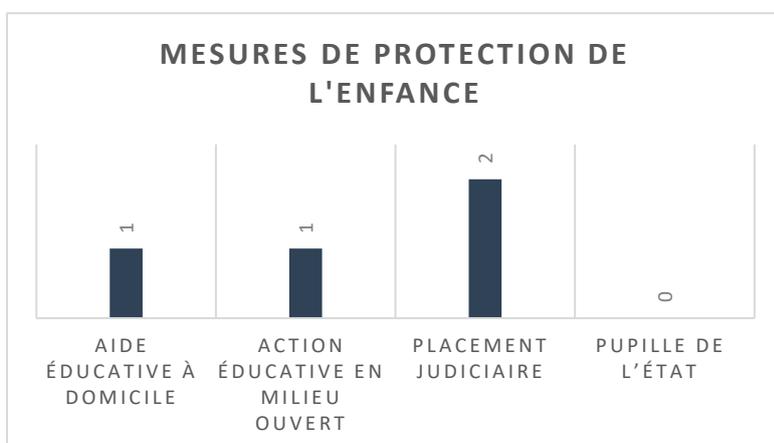
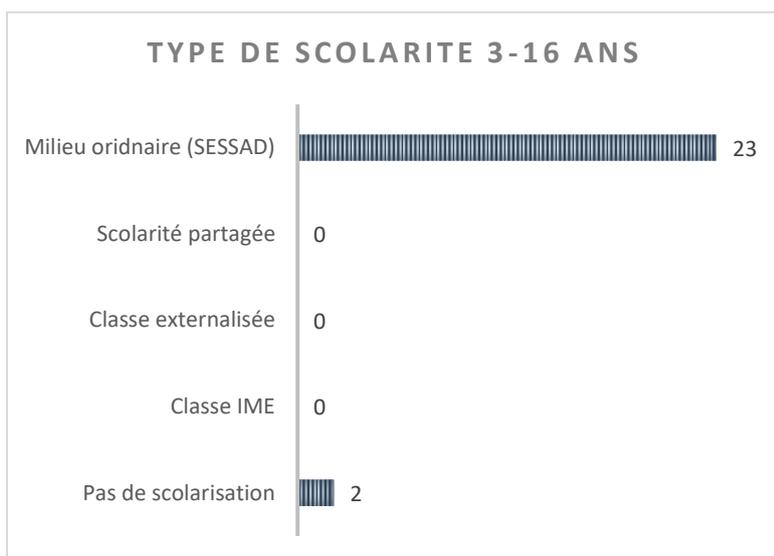
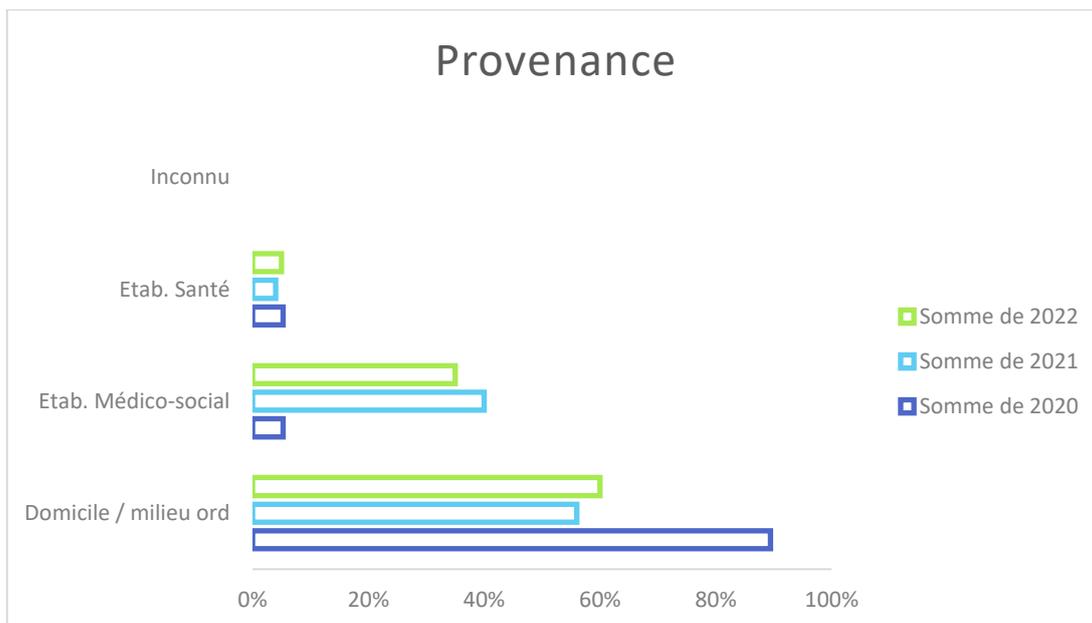
SESSAD



Nous accueillons en grande majorité des enfants déficients intellectuels sur le SESSAD.



La grande majorité des enfants accueillis ont entre 6 et 10 ans (65 %), le reste se situant dans la tranche d'âge 11-15 ans (35 %).



Au niveau de la provenance, la grande majorité des enfants sont issus du domicile familial. En effet, les enfants accueillis sur le SESSAD bénéficient d'une scolarité ordinaire (dispositif ULIS pour la plupart). Un quart des enfants étaient accompagnés préalablement par un établissement de santé, le CAMPS, hôpital de jour et CMPP. Enfin, nous voyons également apparaître la même tendance que sur l'IME, c'est-à-dire des situations de plus en plus complexes qui se traduisent par un cumul de difficultés, médico-social et social principalement. En 2020, peu d'enfant était accompagné par un autre établissement médico-social, alors qu'en 2022, de nombreux enfants sont suivis notamment par l'ASE.

ENVIRONNEMENT AIDANT

Au niveau de l'IME :

Le travail de partenariat quotidien que nous effectuons avec les familles et/ou représentants légaux, sur les établissements et services externalisés du Pôle enfance Est, s'inscrit dans les valeurs soutenues par l'AFDAIM ADAPEI 11.

En effet, les parents se présentent comme les acteurs premiers, des co-constructeurs du parcours éducatif, pédagogique et thérapeutique de leur enfant en situation de handicap, et ce, dans la mesure où aucune décision le concernant ne peut être prise sans leur accord.

Ce partenariat avec les familles, se traduit ainsi par la place prépondérante qui leur est donnée tout au long de l'accompagnement des enfants au sein des établissements et services, et ce dès le dépôt du dossier de préadmission, jusqu'à leurs sorties du pôle enfance Est et même après.

Ainsi, il est mis en œuvre pour atteindre cet objectif de :

- Donner et recueillir une information claire auprès des parents au moment de l'admission
- Etablir les bases de la future relation de travail et étudier la faisabilité de l'accompagnement
- Associer les parents au projet personnalisé en formalisant les temps de rencontre
- Développer le soutien parental en impulsant une dynamique collective au sein du service
- Soutenir l'équipe dans son positionnement professionnel vis-à-vis des familles (éthique, partage d'information, implication, formation guidance parentale)

Les médecins et psychologues se tiennent à la disposition des familles pour tout besoin de soutien ou entretiens personnalisés.

L'assistante sociale :

Les accompagnements sociaux menés portent essentiellement sur le public de jeunes accueillis à l'IME, majoritairement à destination des jeunes de + de 16 ans pour qui est abordée la question de la sortie de l'IME et projet d'orientation vers les structures adultes. En coordination avec la référente de parcours de vie, des rencontres avec les familles des jeunes sont organisées afin de leur présenter les démarches administratives, élaborer et construire avec elles, la ou les orientations les mieux adaptées pour leur enfant. Ces entretiens sont tout autant des espaces permettant d'apporter une écoute, un soutien aux familles pour qui la transition vers le monde adulte pour leur enfant peut inquiéter. Il peut alors être nécessaire d'y associer le médecin psychiatre.

Ces entretiens permettent d'établir avec la famille une alliance et relation de confiance permettant une meilleure consolidation du projet du jeune. L'assistante sociale aide à établir les dossiers de demande d'orientation et prestations MDPH ; les dossiers de mesure de protection et autres démarches administratives relatives au changement de statut de leur enfant. Ces entretiens peuvent se dérouler sur le site de l'IME ou dans le cadre d'une visite à domicile de la famille.

Un travail de mobilisation des familles reste à renforcer, il est essentiel qu'elles restent actrices.

Certains besoins notamment autour des moments de répit pour les familles restent à explorer, organiser une action collective ayant pour objet les séjours adaptés est un des objectifs à travailler. La crise sanitaire a engendré des difficultés pour bon nombre d'organismes de séjours, manque de personnel engendrant une réduction du volume de séjours à proposer.

Concernant le travail partenarial, il apparaît important de le renforcer davantage, de faire connaître le rôle de l'assistante de service social de l'AFDAIM-ADAPEI 11.

Au niveau associatif

L'environnement aidant est également soutenu dans le cadre de l'organisation centralisée de l'Association parentale qu'est l'AFDAIM ADAPEI 11 à travers notamment :

> Un service vie associative

L'Association parentale a choisi de mettre en place un service dédié à l'accompagnement des familles et notamment des adhérents à travers une écoute et un soutien dans les démarches (ex : vacances adaptées) mais aussi des conseils techniques (ex : notaire).

> Un service social au siège

Le service social soutient les familles tout au long du parcours des personnes en situation de handicap grâce à des assistants de service social et des conseillers en insertion professionnelle.

Ces 2 services participent aussi à l'accompagnement au parcours de vie et à l'autodétermination des personnes accompagnées qui va continuer se développer avec des postes dédiés.



ENQUETE DE SATISFACTION DES AIDANTS – MARS / AVRIL 2023

Contexte

L'AFDAIM-ADAPEI 11 a la volonté de construire une démarche participative autour des projets d'établissement.

Soucieux d'associer également les aidants des personnes accompagnées, une enquête de satisfaction leur a été proposée par secteur d'activité.

Objectifs

- Evaluer la satisfaction des aidants.
- Prendre en compte leurs remarques et suggestions dans la réflexion sur les projets.
- Améliorer nos prestations afin de mieux répondre aux attentes des aidants et à celle de leur proche accompagné.



Nombre de retours : 27

Note de satisfaction globale des aidants combinant les items "Tout à fait satisfait" et "Assez satisfait"



Les points forts



ACCUEIL

100% des aidants sont satisfaits de l'accueil physique et la facilité de contact téléphonique.



HYGIENE DES LOCAUX

100% des aidants sont satisfaits de la propreté des locaux.



TRANSPORTS

Les aidants sont satisfaits des transports (horaires, temps de transport, respect de la personne dans les transports).



PROJET PERSONNALISE

92% des aidants sont satisfaits du Projet Personnalisé de leur proche accompagné.



CONNAISSANCE DES PERSONNES RESSOURCES

Les assistantes sociales de l'association et le référent de projet personnalisé sont très bien repérés.

Les axes d'amélioration



LOCAUX

A améliorer en priorité :

Les locaux (désignés première priorité à 20%).



ASSOCIATION

Promouvoir la possibilité de faire appel au service « vie associative ».



CVS

- Promouvoir ce qu'est le CVS et faire connaître les représentants des familles/tuteurs et représentant de l'association au CVS.
- Améliorer la consultation des familles/tuteurs avant le CVS.



SECTEUR ENFANCE

- Améliorer les thématiques suivantes :
- l'accès aux informations concernant l'avenir de la personne,
 - le temps de scolarisation,
 - l'adaptation du mode de communication.

NATURE & OFFRE DE SERVICES : PRESTATIONS



SERAFIN-PH, C'EST QUOI ?

Les prestations d'accompagnement, qui sont présentées ci-après dans le Projet, ont été organisées dans le cadre de la nomenclature des prestations SERAFIN-PH*.

Il s'agit de s'inscrire dans la logique de parcours dans le cadre des prestations apportées en réponse aux besoins de chaque personne accompagnée.

*SERAFIN-PH : Services et Établissements Réforme pour une Adéquation des FINancements aux parcours des Personnes Handicapées.

PRESTATIONS D'ACCOMPAGNEMENT

2.1 Prestation de soins, de maintien et de développement des capacités fonctionnelles

2.1.1. SOINS SOMATIQUES ET PSYCHIQUES

Coordonner les actions en matière de soins et assurer les actes de soins pendant l'accompagnement de la personne

Proposer une aide et un soutien psychologique

Suivi médical

Evaluation

Sécurité

Protocoles

Prévention

Bilan

Accessibilité

Langage

Posture

Motricité

2.1.2. REEDUCATIONS

Soutenir le développement des enfants et jeunes par les rééducations nécessaires (psychomotricité, orthophonie, kiné et ergothérapeute, etc...).

2.2 Prestation en matière d'autonomie

2.2.1.1. ACTES DE LA VIE QUOTIDIENNE

Soutenir le développement
de l'autonomie de chacun

2.2.1.2. COMMUNICATION ET RELATIONS AVEC AUTRUI

Mettre en place des outils de
communication adaptés aux besoins
et aux compétences de chaque
enfant et jeune.

2.2.1.3. PRENDRE DES DÉCISIONS ADAPTÉES ET POUR LA SÉCURITÉ

Sensibiliser et proposer des mises en
situations adaptées à chaque enfant et
jeune en lien avec les risques/vulnérabilités
du quotidien : accidents domestiques,
sécurité dans les déplacements,
prévention, ...

Faciliter l'expression des besoins, envies et
choix - soutenir l'auto-détermination

Compétences

Habiletés sociales

Auto-détermination

Communication

2.3 Prestation pour la participation sociale

2.3.1. EXERCER SES DROITS

Recueillir les attentes individuelles
et des familles et/ou représentants
légaux par des outils adaptés

Faciliter l'accès et l'exercice des
droits et libertés en proposant des
instances d'expression et
d'informations dédiés en privilégiant
des logiques de droit commun
/ CVS – Groupes de parole

Projet personnalisé

Participation

Citoyenneté

Expression

Autonomie

Repas

Chez-soi

2.3.2. LOGEMENT

Soutenir l'autonomie dans les activités du quotidien dans un logement par l'organisation d'ateliers fonctionnels dans une logique d'acquisition et de transmission : repas, hygiène, entretien, ...

Faire participer au collectif notamment au sein des internats.

2.3.3. EXERCER SES ROLES SOCIAUX

Proposer une palette de réponses en fonction de l'âge et des capacités de chaque élève : classe ordinaire, ULIS, scolarité partagée, apprentissage, unités d'enseignements externalisées et/ou spécialisées (autisme / polyhandicap)

Favoriser les apprentissages par l'intervention d'équipes pluridisciplinaires proposant des outils et méthodes diversifiés

Soutenir les parents d'élève dans le parcours scolaire et inclusif de leur enfant ou jeune.

Scolarité

Inclusion

Apprentissages

Accompagner à la vie affective, relationnelle et sexuelle

Soutenir la préparation à la vie d'adulte

Accompagner dès 16 ans la transition vers l'âge adulte du jeune et de sa famille

Faciliter la préparation à la vie professionnelle en milieu ordinaire et/ou adapté (apprentissage, stages, passerelles, découverte métiers)

Soutenir la socialisation et l'inclusion par la mise en place d'ateliers variés comme support pour travailler des besoins particuliers (sensoriels, émotionnels, cognitifs,

moteur, ...) liées à leur situation de handicap (Habilités sociales, Snoezelen, Balnéothérapie, ...)

Vie professionnelle

orientation

transition

Consentement

Adolescence

Passage

Développement psycho-affectif

Vie sociale

Culture

Loisirs

Partenariats

2.3.4. PARTICIPER À LA VIE SOCIALE

Développer l'inclusion sociale par l'accès aux activités culturelles, sportives, de loisirs et autres participations au tissu associatif

Soutenir la mobilité en travaillant sur les différents repères favorisant l'autonomie dans les déplacements (temps / espace) et l'utilisation des différents modes de transports

2.3.5. ACCOMPAGNEMENT EN MATIÈRE DE RESSOURCES ET D'AUTO-GESTION

Soutenir les jeunes ainsi que leurs familles dans l'ouverture de leurs droits en particulier lors du passage à l'âge adulte

Organiser des activités permettant l'apprentissage dans la gestion des ressources (notion d'argent et de choix).

Informier et conseiller sur les dispositifs de protection en préparation au passage à la majorité

MDPH # Démarches administratives # argent # choix # vulnérabilité

2.4 Prestation de coordination renforcée pour la cohérence du parcours

Aide sociale à l'enfance

Partenariats

Cohérence

Protection

Justice

2.4. COORDINATION DU PARCOURS

Porter la coordination de parcours sur des situations complexes en fonction de l'évolution de l'enfant/jeune et des attentes de l'ensemble des parties prenantes multi-sectoriels (sociales, sanitaires, judiciaires, Education Nationale ...).

Points forts de l'établissement :

> **Accompagnements pour mener sa vie d'élève, d'étudiant ou d'apprenti 2.3.3.1**

Scolarité externalisée et inclusive en milieu ordinaire, quel que soit le handicap des enfants et adolescents concernés, en partie ou en totalité

> **Accompagnements pour préparer sa vie professionnelle 2.3.3.2**

Ateliers d'apprentissages techniques et de professionnalisation, en partenariat au sein de l'établissement (maîtresse de maison, cuisine, éducateur technique...) et à l'extérieur de l'établissement (ESAT, ferme pédagogique, action éco-responsables, dispositif d'accompagnement professionnel inclusif)

> **Accompagnements de la vie familiale, de la parentalité, la vie affective et sexuelle 2.3.3.5**

Ateliers d'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle au sein de l'IME et en partenariat avec le service prévention santé de la Ville de Narbonne

Priorités de développement :

Priorités de développement :

> **Accompagnements pour la communication ET les relations avec autrui - 2.2.1.2**

Développement des moyens informatiques :

- Tant à la disposition des enfants pour favoriser leur communication alternative et augmentée
- Qu'à disposition des professionnels pour la communication interne à l'établissement et inter-établissements

> **Accompagnements pour participer à la vie sociale- 2.3.4**

Accompagner la famille dans la mise en place de temps de répit et de relais pour Favoriser un climat familial apaisé et favorable au bon développement de l'enfant

PRESTATION INDIRECTE

FONCTIONS LOGISTIQUES

Les Locaux d'accueil : entretien et maintenance

L'entretien des locaux (nettoyage) est assuré par 4 agents d'entretien au niveau des trois bâtiments ainsi que par une maîtresse de maison.

La maintenance des locaux et des véhicules ainsi que leur suivi réglementaire (contrôles et entretiens) est assurée par un ouvrier qualifié et un chauffeur pour les véhicules.

Le service patrimoine est en soutien pour les travaux, et le déploiement d'un outil de suivi de la maintenance devrait améliorer la traçabilité dans l'établissement.

Les repas

A l'IME

Les repas sont préparés par le prestataire de service API (cuisine centrale de l'ESAT de Narbonne), en liaison froide et sont réchauffés par la cuisinière de l'établissement qui assure :

- La vérification des livraisons et des températures
- La remise en température et le service
- Répartition et mise en plat des repas en fonction des groupes, en tenant compte des régimes prescrits, des problématiques médicales et pratiques culturelles.
- La préparation de pique-niques ou plats à emporter

Sur le site du Quatorze, les repas sont élaborés par un cuisinier sur place détaché par API. C'est un choix défendu par la direction mais aussi très plébiscité par les familles et les professionnels.

Dans le cadre du P.I.A., des ateliers de confection des repas sont proposés et réalisés au sein de l'IME par les enfants. Cette restauration est équilibrée et variée et a pour visée des objectifs éducatifs favorisant le développement de l'autonomie personnelle.

Au SESSAD

En fonction des objectifs des PIA, des repas éducatifs, thérapeutiques peuvent être proposés aux enfants soit à la cafétéria soit dans les locaux du service. Cette restauration est équilibrée et variée, favorisant le développement de l'autonomie personnelle, des habiletés sociales et pour certains enfants le développement de la diversification alimentaire.

A l'UEMA

Les repas sont livrés par le même prestataire qui livre la cantine scolaire, en liaison froide. Il est tenu compte des régimes spéciaux. Les menus sont élaborés conformément aux règles d'équilibre alimentaire et les quantités sont conformes à la réglementation en vigueur. Toutefois, les enfants porteurs de TSA présentent une hyper-sélectivité alimentaire et d'autres troubles de l'alimentation. La diversification alimentaire est en cours de travail. Certaines familles peuvent fournir le repas de leur enfant si nécessaire.

Les Transports

L'IME assure le transport de l'ensemble des enfants de leur domicile à l'établissement. Ces tournées sont organisées matin et après-midi. Des horaires et des points de ramassage sont définis au préalable. Certaines tournées sont confiées à un prestataire de service.

Au SESSAD, les transports peuvent être effectués par les éducateurs et par un taxi pour les rééducations ou pour participer à des groupes...

Les professionnels éducatifs de **l'UEMA** assurent le transport des enfants à l'école au moyen de véhicules propres à la structure. Ces tournées sont organisées matin et après-midi. Certains transports sont confiés à un prestataire de service.

GERER, MANAGER, COOPERER

Les fonctions « gérer, manager, coopérer » regroupent l'ensemble des fonctions de gestion réalisées sous la responsabilité de l'organe de direction :

- > la gestion des ressources humaines et du dialogue social ;
- > la gestion administrative, budgétaire, financière et comptable.

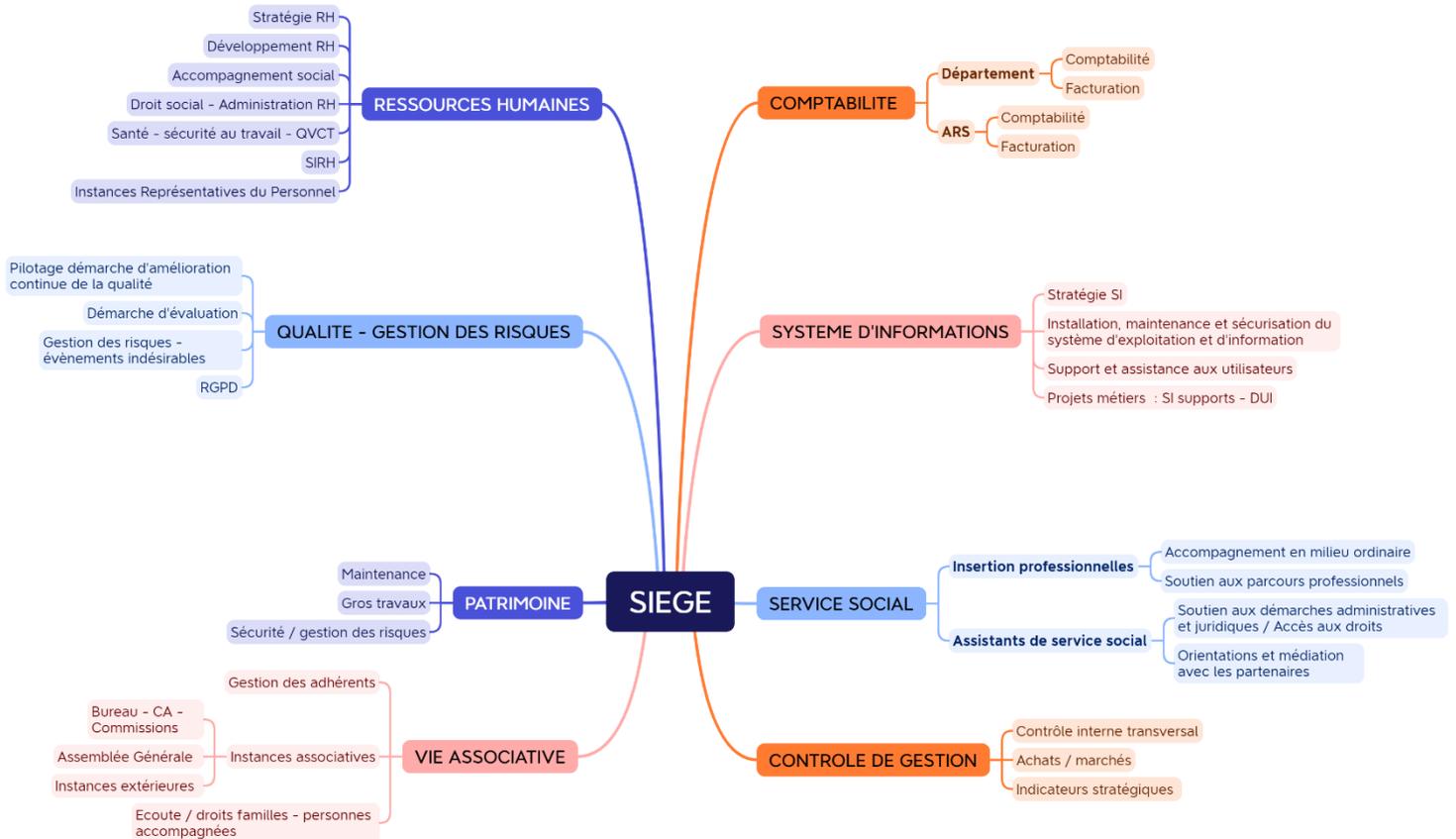
Il s'agit également d'un ensemble de fonctions rendues nécessaires par l'objet même de l'action médico-sociale :

- > la gestion des informations et la communication ;
- > le fait de garantir la qualité et la sécurité dans l'exercice des différentes missions de l'établissement ;
- > la mise en œuvre des relations avec le territoire.

Ces prestations indirectes sont abordées dans la partie de ce projet dédiée aux principes d'organisation.

A l'AFDAIM ADAPEI 11, ces fonctions sont exercées en complémentarité entre le siège et les cadres de direction des établissements et services.

L'Association a en effet structuré un siège social qui centralise la Direction Générale et les fonctions supports :



STRATEGIE NUMERIQUE ET GESTION DES DONNEES PERSONNELLES (RGPD)

Les nouvelles technologies et le numérique sont des leviers d'actions pour un meilleur accompagnement et des supports à l'apprentissage et à l'autonomie.

La sécurisation des données est au cœur de la stratégie numérique de l'Association.

L'inscription dans le cadre du programme ESMS numérique doit permettre de développer le Dossier Informatisé de l'Usager (DUI) de manière sécurisée et conformément à la trajectoire du numérique en santé défini au niveau national.

L'AFDAIM-ADAPEI 11 poursuit son engagement à la mise en conformité au RGPD qui s'inscrit dans le temps.

La sensibilisation de tous les professionnels aux questionnements portés par le RGPD participe aussi à garantir les droits des personnes accompagnées.

PARTENARIATS ET OUVERTURE

TYPE DE PARTENARIAT 	PARTENAIRES 	NATURE DU LIEN 	OBJECTIFS 
Institutionnel	MDPH	Partenariats et réseaux	Orientation des personnes en situation de handicap / Démarche RAPT
	ARS Occitanie	Partenariats et réseaux	Financement
	UNAPEI	Adhésion ou affiliation	Affiliation associative
	Mairie de Narbonne, Gruissan	Partenariats et réseaux	Prêt de matériel / évènement Mise à disposition d'installations sportives (piscine, gymnase) UEMA à Narbonne-Plage UEEP à Gruissan
	Education Nationale	Convention	4 classes délocalisées : une UE primaire, une UE Collège, une UEMA, une UEEP
Parcours et mobilité	CAJ AFDAIM	Convention	Convention d'accueil de stagiaires Accueil séquentiel 90j/an Activités partagées
	ESAT AFDAIM	Convention	Activités partagées sur des ateliers préprofessionnels
	ASSOCIATION AUXILIUM	Partenariats et réseaux	Accueil de jeunes durant les week-ends et temps de vacances
	LYCEE MARTIN LUTHER KING	Partenariats et réseaux	Inclusion en classe de seconde pour certains jeunes
Hébergement	EANM AFDAIM	Convention	Convention d'accueil de stagiaires
	MAS PECH MONTREDON	Convention Partenariats et réseaux	Accueil séquentiel 90j/an Activités partagées
Formation et Inclusion professionnelle	OPCO Santé	Adhésion ou affiliation	Plan de développement des compétences des salariés
	Handiwork	Convention	Mise en situation professionnelle en milieu ouvert
	Manade de Tournebelle	Convention	Nettoyage des box, nourrissage et soins des animaux
	Epicerie sociale	Convention	Aide au tri et à la mise en rayon

TYPE DE PARTENARIAT 	PARTENAIRES 	NATURE DU LIEN 	OBJECTIFS 
Santé	SIST Narbonne	Adhésion ou affiliation	Suivi médical des salariés Formation de sensibilisation : conduites addictives, travail sur écran
	CAMSP	Partenariats et réseaux	Rencontres pluridisciplinaires concernant les enfants sur liste d'attente IME/SESSAD/UEMA
	Hôpital de Jour	Partenariats et réseaux	Rencontres pluridisciplinaires et communications téléphoniques entre les professionnels « référents » pour assurer un suivi des prises en charge partagées
	Hôpital de Narbonne	Convention	Avec des équipes mobiles d'hygiène et relais handicap rare
	Maison de la santé et de la prévention Ville de Narbonne	Partenariats et réseaux	Ateliers autour du corps
	Centre de rééducation fonctionnelle Saint Pierre de Palavas	Convention	Convention avec l'Institut Saint Pierre pour assurer les suivis de certains enfants lors de la venue du médecin MPR au CAMSP Narbonne
Socio-éducatif	MDS Narbonne, Sigean, Carcassonne	Partenariats et réseaux	Suivi des situations sociales de certains enfants
	UDAF / ATDI	Partenariats et réseaux	Services de protection
	Ecole de Coursan et Fleury	Partenariat et réseaux	Activités sportives avec les élèves du primaire
	Médiathèque / Ludothèque	Partenariat et réseaux	Lecture de contes, activités partagées avec d'autres écoles
	Théâtre Scène Nationale de Narbonne	Partenariat et réseaux	Accès aux spectacles
Réseaux professionnels	URIOPSS / UNIOPSS	Adhésion ou affiliations	Affiliation associative
	NEXEM	Adhésion ou affiliations	Fédération employeur
	CREAI ORS	Adhésion ou affiliations	Formations salariés / outils professionnels / veille
	IRTS	Partenariats et réseaux	Accueil d'apprentis moniteur-éducateur

PRINCIPES D'ORGANISATION



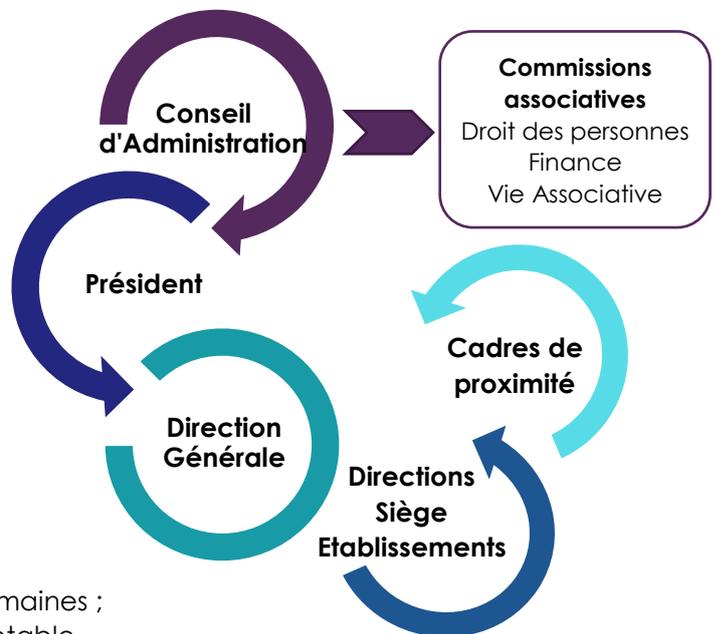
GOUVERNANCE & DIRIGEANCE

L'ensemble des acteurs de l'AFDAIM ADAPEI 11 est mobilisé autour du Projet Associatif Global et de chaque personne accompagnée. Chaque personne porte une expertise propre ; c'est le croisement de ces différentes expertises qui permet la concrétisation de ces projets.

Une « chaîne des délégations » est mise en place compte tenu de l'importance de l'Association de par sa taille et la multitude d'activités développées conformément aux statuts de l'Association et à l'article D312-176-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Les délégations de pouvoir précisent pour l'ensemble des cadres de direction, y compris la Direction Générale, la nature et l'étendue de la délégation, notamment en matière de :

- Conduite de la définition et de la mise en œuvre du projet associatif / du projet d'établissement ou de service ;
- Gestion et animation des ressources humaines ;
- Gestion budgétaire, financière et comptable
- Coordination interne et externe.



Le Document Unique de Délégation (DUD) est un document synthétique qui reprend l'ensemble des missions et des responsabilités de chaque instance ou acteur ayant un rôle de direction. C'est un outil pour clarifier et sécuriser les rôles et missions de la gouvernance et la dirigeance.

Le DUD, tout comme le système de délégation de pouvoir mis en place au sein de l'Association, est garant d'une gouvernance sécurisée et transparente, et d'un management de qualité.

PROJET SOCIAL

L'établissement déploie une politique de ressources humaines définie au niveau associatif.

Le projet social rassemble les orientations pluriannuelles de la politique de ressources humaines de l'AFDAIM-ADAPEI 11. Il a pour objectif de clarifier les grands axes d'actions de l'Association à destination de tous ses salariés. Ces actions se structurent entre un pilotage transversal et une administration mutualisée par le siège, une gestion par les directions des établissements et services.

L'AFDAIM ADAPEI 11 a au cœur de son projet, depuis sa création, l'accompagnement des personnes en situation de handicap intellectuel.

Depuis 2020, l'Association est entrée dans une nouvelle phase dans les relations sociales et dans la volonté de structurer une réelle politique sociale au sein de l'AFDAIM ADAPEI 11 en vue d'améliorer la qualité de vie et les conditions de travail des salariés qui réalisent cet accompagnement.

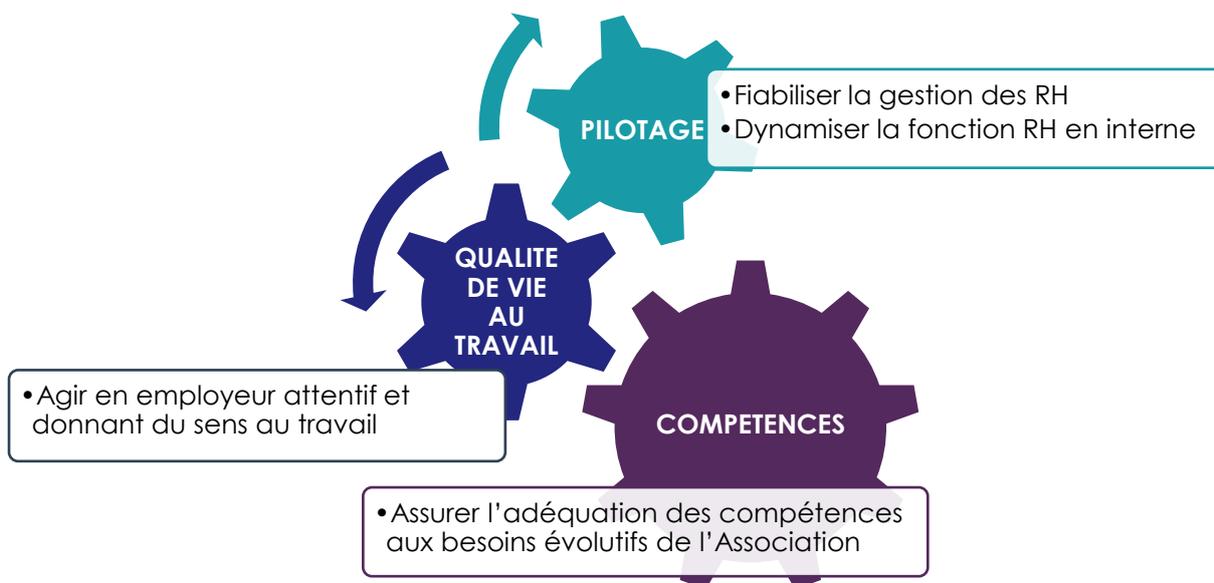
En particulier, un plan d'actions santé et sécurité au travail a été réfléchi et discuté avec la Commission Santé et Sécurité au Travail (CSSCT) du CSE autour de quatre axes principaux : Gestion des AT/MP ; Risques psycho-sociaux ; Sécurité et DUERP (Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels).

La volonté de l'AFDAIM ADAPEI 11 de développer un environnement de travail de qualité pour les professionnels a conduit l'Association à s'engager dans une dynamique d'amélioration de la Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT).

Au-delà du plan d'actions santé et sécurité au travail évoqué, d'autres plans d'actions ont été lancés en parallèle, sur des thématiques comme la Gestion Prévisionnelle des Emplois et Parcours Professionnels (GPEPP), l'identité employeur ou la cartographie des compétences.

La démarche QVCT s'intégrera parfaitement à tous ces plans d'actions existants, qu'elle viendra nourrir et dont elle se nourrira également.

Ces plans d'actions structurent la stratégie des Ressources Humaines de l'AFDAIM ADAPEI 11 qui se résume ainsi :



Cette approche holistique de l'humain, vu non plus seulement comme une ressource mais comme un potentiel en constant développement, est la finalité recherchée par l'AFDAIM-ADAPEI 11. C'est un enjeu majeur pour sécuriser et développer le parcours professionnel de tous nos salariés, au sein de l'association, et au-delà.

CHARTRE MANAGERIALE

Un projet de management est un préalable nécessaire à la définition d'une politique sociale globale pour l'Association.

Le Projet Associatif est articulé autour de 5 grandes valeurs qui incarnent l'éthique associative. Cette charte a pour vocation de décliner ces valeurs en principes et pratiques pour les managers de l'Association, de tout niveau de responsabilité, dans une tonalité partagée de bienveillance et de loyauté.



Ces différents principes managériaux visent à atteindre un niveau de pilotage de l'activité efficient, au service de la mission centrale de tous : la qualité de l'accompagnement des personnes accompagnées.

AMELIORATION CONTINUE DE LA QUALITE – EVALUATION

UN PILOTAGE ASSOCIATIF DE LA DEMARCHE QUALITE ET GESTION DES RISQUES

Le projet d'établissement s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue de la qualité au service des personnes accompagnées.

En effet, la démarche qualité correspond à un processus d'amélioration continue de la qualité des prestations fournies. Il s'agit d'une démarche volontariste et collective, sur une longue durée, engagée par un établissement ou un service afin de conforter ses points forts et réduire progressivement ses points faibles.

A l'AFDAIM-ADAPEI 11, la coordination de la démarche qualité associative est assurée par une Chargée Qualité et Gestion des Risques au siège social.

Chaque direction est responsable de la mise en œuvre de la démarche qualité au sein de l'établissement/des établissements dont il a la charge, dans le respect de la politique et des procédures qualité de l'Association.

Aussi, chaque établissement et service dispose d'un ou plusieurs animateurs qualité (ANQ) qui soutiennent le déploiement de la démarche au niveau de leur établissement.

Un comité de pilotage qualité associatif réunit l'ensemble des ANQ et est animé par la Chargée Qualité et Gestion des Risques. L'objectif est de mener à bien les actions identifiées dans les Plans d'Amélioration continue de la Qualité (PAQ) des établissements et services en favorisant au maximum la continuité d'échange entre et par secteur d'activité.

Des comités qualité sont organisés au niveau de l'établissement. Ils ont pour but de coordonner et de planifier la mise en œuvre de la démarche qualité au sein des équipes.

Avec la réforme des évaluations portée par la Haute Autorité de Santé, la dynamique qualité au sein des établissements et services et la promotion d'une démarche porteuse de sens pour les professionnels sera d'autant plus centrale dans les prochaines années

LA DECLINAISON AU NIVEAU DE L'ETABLISSEMENT

Le pilotage de la démarche de l'amélioration de la qualité au sein de l'IME « Les Hirondelles » de Narbonne est basé sur plusieurs critères :

- La continuité de la démarche
- La participation de tous
- La communication et la transmission auprès des différentes catégories de salariés : éducatif, médical, paramédical, services généraux
- Les besoins exprimés lors des différentes instances d'expression

Le travail engagé par le comité de pilotage découle du Plan d'Amélioration de la Qualité issu de la dernière évaluation interne afin d'y apporter des actions correctives.

Ce comité se compose de 2 animateurs qualité et de 2 référentes qualité et travaille en lien avec la chargée qualité et gestions des risques de l'association au travers d'échanges réguliers. Il se réunit deux fois par mois, participe aux COPIL qualité associatif, soit en présentiel, soit en visioconférence.

Des classeurs qualité reprenant toutes les procédures de l'établissement sont sur chaque unité Les procédures travaillées par le comité qualité sont expliquées en amont dans les différentes réunions d'équipes par les référents qualité.

Perspectives et priorités d'amélioration

- Travailler sur la signalétique interne et externe
- Améliorer le document « recueil des attentes des personnes accompagnées »
- Travailler un volet internat et restauration

RESPONSABILITE SOCIETALE

L'AFDAIM ADAPEI 11 est engagée dans les dimensions constituant une Responsabilité Sociétale des Organisations (RSO).

L'Association rappelle dans son Projet Associatif Global qu'elle assume une responsabilité sociétale d'abord dans son action dans la promotion et la valorisation de la personne en situation de handicap. Il s'agit de développer une image interne et externe positive de l'ensemble des activités de l'Association et surtout du rôle des personnes en situation de handicap dans une société solidaire et inclusive.

La prise en compte de l'ensemble des parties prenantes et notamment de la triple expertise personnes accompagnées – professionnel et aidants est au cœur de l'approche de développement durable de l'AFDAIM ADAPEI 11.

Au sein de ce Projet, le projet social de l'AFDAIM-ADAPEI 1 s'inscrit pleinement dans les objectifs d'une gestion éthique et responsable contribuant au maintien d'un équilibre entre les nécessités de service et l'aspiration des professionnels au respect de leur vie au travail.

La transition énergétique et l'optimisation des achats seront des principes d'actions durables dans la gestion des établissements et services dans les années à venir.

La structuration de la démarche Responsabilité sociétale des Organisations (RSO) de l'AFDAIM ADAPEI 11 s'inscrira dans la nouvelle démarche d'évaluation.

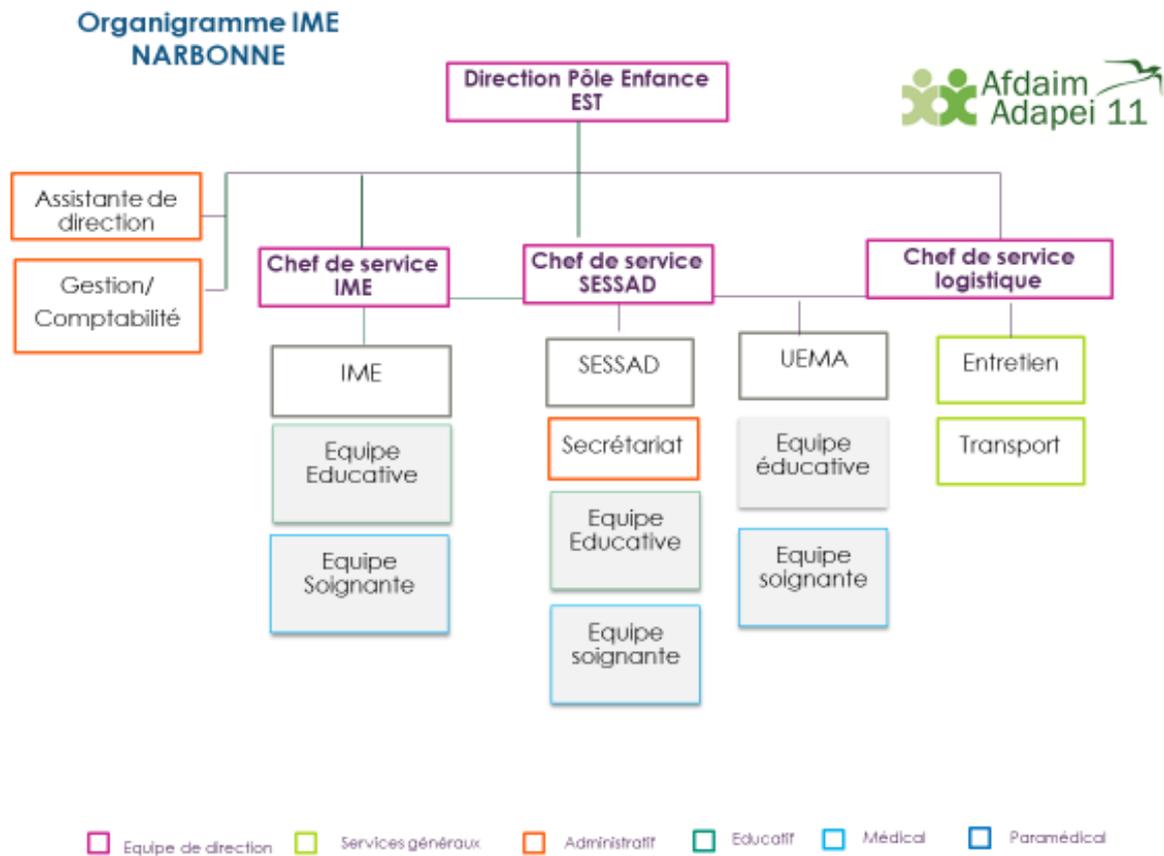
Le référentiel de l'HAS (Haute Autorité de Santé) peut en effet être rapproché des principes de la RSO (ISO 26000) :

Valeurs rappelées dans la certification HAS pour les ESMS	Extrait des principes de la RSE dans l'ISO 26000
Respect des droits fondamentaux	Assurer le respect du principe de légalité, c'est-à-dire se conformer à toutes les exigences législatives et réglementations en vigueur.
Réflexion éthique des professionnels	Adopter un comportement éthique, fondé sur l'honnêteté, l'équité et l'intégrité
Approche inclusive des accompagnements	Assurer le respect des droits de l'Homme
Pouvoir d'agir de la personne	Assurer le respect des intérêts des parties prenantes (fournisseurs, clients, partenaires, salariés...) et y répondre

La RSO comporte 5 volets qui seront intégrés dans les thématiques de l'évaluation :

- Gouvernance
- Social (professionnels)
- Environnement
- Sociétal (parties prenantes dont les personnes accompagnées)
- Economique.

COMPETENCES MOBILISEES



TRAVAIL D'EQUIPES

TYPE DE REUNION	FREQUENCE	PARTICIPANTS	OBJECTIFS
 COMITE DE DIRECTION Pilotage siège	Mensuelle	Directions	Informations, échanges, coordinations et décisions sur les actions associatives importantes
 REUNIONS SECTEUR ACTIVITE Pilotage siège	Bimestriel	Directions	Informations, échanges, coordinations et décisions sur les actions importantes et dossier en cours du secteur
 CLUB IMAGO DU	Mensuel	Cadres – Utilisateurs	Informations, échanges et remontées d'informations sur le DUI
 CLUB RH	Bimestriel	Cadres – Professionnels RH	Informations, échanges et remontées d'informations en matière RH
 REUNION GENERALE Animée par direction	Bi-annuelle	Ensemble des professionnels	Informations, restitution de travaux, objectifs généraux, ...
 REUNION CADRES Animée par direction	Hebdomadaire	Cadres	Fonctionnement, actualités, projets en cours, partenariats, situations complexes
 REUNIONS D'EQUIPE Animée par cadre hiérarchique	Hebdomadaire	Equipe éducative Enseignants Coordinateur pédagogique	Point d'organisation et d'accompagnement, informations,
	Mensuelle	Services Généraux	
 REUNION COORDINATEURS Animée par cadre hiérarchique	Hebdomadaire	Coordinateurs Chefs de service Infirmière, coordinatrice équipe soin	Point de situation sur les personnes accompagnées, sur les besoins, l'organisation, transmissions d'informations, point RH
 REUNION INTERVENANTS Animée par direction	Trimestriel	Chefs de service Coordinateurs Paramédicaux Intervenants : éducateur technique, éducateurs sportifs Enseignants Coordinateur pédagogique	Présentation des orientations et projets de l'établissement et de l'Association Amélioration de la coordination pluridisciplinaire

	<p>REUNIONS MEDICALE Animée par médecin</p>	<p>Hebdomadaire</p>	<p>Médecin Infirmière, aide-soignante Psychologue Personnel paramédical Chef de service : 1 fois/trimestre</p>	<p>Point sur les enfants, adolescents, jeunes adultes Définition des stratégies de soin</p>
	<p>REUNION PROJETS PERSONNALISES Animée par : cadre hiérarchique</p>	<p>Selon calendrier</p>	<p>Équipe pluridisciplinaire avec la personne (et aidant/ tuteur)</p>	<p>Validation du projet, déclinaison du plan d'action et des modalités du projet personnalisé</p>
	<p>REUNION CO-CONSTRUCTION PROJETS PERSONNALISES Animée par : cadre hiérarchique</p>	<p>1 fois par an</p>	<p>Référent éducatif La personne Les représentants légaux</p>	<p>Présentation des préconisations d'accompagnement</p>
	<p>COMMISSION D'ADMISSION Animée par : direction</p>	<p>Trimestrielle</p>	<p>Cadres</p>	<p>Vérifie l'adéquation des demandes d'admission avec les possibilités de l'établissement Propose les admissions en cas de place disponible</p>
	<p>REUNION QUALITE Animée par un cadre</p>	<p>2 fois par mois</p>	<p>Animateurs qualité et cadres référent qualité</p>	<p>Validation documents, projets, avancement du plan d'amélioration (PAQ)</p>
	<p>CVS Animée par : président du CVS</p>	<p>3 fois par an (+ si nécessaire)</p>	<p>Elus du CVS administrateur référent, direction</p>	<p>Points divers de fonctionnement, changements d'organisation, questions des élus</p>
	<p>GROUPES DE PAROLES Animée par : psychologue</p>	<p>Selon calendrier</p>	<p>Personnes accompagnées, Equipe éducative</p>	<p>Echanges et questions des personnes accompagnées</p>
	<p>COMMISSION RESTAURATION Animée par : personnel API</p>	<p>2/3 par an</p>	<p>Personnes accompagnées élèves et accompagnateurs, professionnels de cuisine</p>	<p>Remarques et amélioration de la qualité des repas</p>
	<p>REUNIONS PARENTS / AIDANTS</p>	<p>Annuelle + Selon thématiques</p>	<p>Familles, représentants légaux</p>	<p>Rencontre admission, rencontres thématiques, réunion de rentrée scolaire</p>

Pour le Pôle enfance Est :

▪ **Installation de l'UEEP à Gruissan**

Après une année 2022 de construction du projet, l'unité d'enseignement polyhandicap sera implantée au sein de l'école maternelle et élémentaire de Gruissan à la rentrée 2023.

Grâce à un financement octroyée par l'Agence Régionale Santé, le groupe projet a pu anticiper toutes les conditions nécessaires à une bonne installation des enfants. Après des travaux de rénovation des bâtiments, 10 enfants entre 5 et 12 ans pourront faire leur rentrée à Gruissan. Les familles continueront à être associées au projet jusqu'à son implantation totale.

▪ **Ressources humaines – Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT)**

Suite au licenciement pour inaptitude de quatre professionnelles entre 2021 et 2022, et dans un souci de prévention des risques, l'établissement met en place des outils pour mieux accompagner les carrières.

En lien avec la politique associative de Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Parcours Professionnels (GPEPP), tous les trois ans, voire moins, la mobilité interne est proposée à l'ensemble des professionnels du Pôle Enfance & Adolescence Est. Il s'agit de permettre à tout salarié d'évoluer professionnellement au sein des services ou dispositifs du Pôle et éviter ou anticiper tout phénomène d'usure, routine ou accident du travail.

Pour 2023, l'IME s'est inscrit dans la démarche QVCT proposée par le siège, en lien avec l'ARACT Occitanie. Une animatrice recrutée à cet effet fin 2022 conduira un ensemble d'actions auprès des professionnels, dans une dynamique participative. Ce processus devrait permettre de mieux appréhender les contraintes et l'environnement de travail de notre établissement et services.

▪ **Projet immobilier**

L'association est attentive à l'amélioration des conditions d'accueil des enfants, gage d'un accompagnement de qualité et de conditions de travail appropriées.

Avec la dégradation et la vétusté du bâtiment du quai Vallière, les actions de recherche de nouveaux lieux d'accueil dans la ville de Narbonne, menées par l'association, ont abouti fin 2022 sur deux projets :

- Possibilité d'achat d'un terrain jouxtant le collège Montesquieu où est externalisée l'unité d'enseignement 12-16 ans, en vue de la construction de locaux d'accueil pour deux unités
- Positionnement sur le programme de rénovation de l'ancienne gendarmerie située Avenue Anatole France à Narbonne, ensemble de bâtiments acquis par un bailleur social. Ce projet permettrait l'installation du groupe de jeunes majeurs et éventuellement l'internat de la rue Traversière.

Le CVS sera consulté et la parole et l'expertise de terrain des professionnels prises en compte.

Ce projet d'établissement 2023-2027 s'inscrit dans les orientations de l'AFDAIM ADAPEI 11 pour une société inclusive et solidaire qui s'incarnent dans des évolutions concrètes portées par l'Association à travers l'action des professionnels pour une scolarité inclusive, une transformation du travail protégé, un habitat diversifié et adapté, une ouverture y compris pour les personnes les plus vulnérables.

L'avenir nous amène vers 2030 dans une vision partagée avec l'UNAPEI pour le vivre-ensemble

Nous avons la conviction que la triple expertise - personnes accompagnées, familles, professionnels - détient la clé de cette démarche au sein d'une société du prendre soin.

« Nous visons une **transition inclusive ambitieuse et pragmatique à la hauteur des attentes des personnes en situation de handicap.**

Comme leurs proches aidants et les professionnels qui les accompagnent, elles ont droit à une qualité de vie réelle ».

**ORIENTATIONS
STRATÉGIQUES
UNAPEI 2030**

Cette transition inclusive repose sur 3 leviers qui seront au cœur de tous les projets à venir pour les établissements et services de l'AFDAIM ADAPEI 11 :

- ▶ l'autodétermination des personnes en situation de handicap
- ▶ l'évolution de l'offre médico-sociale à partir de la réponse aux besoins des personnes
- ▶ l'adaptation des services de droit commun pour qu'ils soient en capacité de répondre aux attentes et besoins des personnes et de leurs proches.

La finalité est d'assurer l'effectivité des droits fondamentaux des personnes en situation de handicap tout au long du parcours de vie.



Établissements et services pour personnes en situation de handicap

EANM : Etablissement d'accueil non médicalisé

ESAT : Etablissement ou service d'aide par le travail

ESMS : Etablissements et Services Médicaux Sociaux

FAM : Foyer d'Accueil Médicalisé

IME : Institut médico éducatif

MAS : Maison d'accueil spécialisé

SAMSAH : Service d'accompagnement médico-social des adultes handicapés

SAVS : Service d'accompagnement à la vie sociale

SESSAD : Service d'éducation spéciale et de soins à domicile

Institutions du secteur

ANESM : Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux

ARS : Agence régionale de santé

CCAS : Centre communal d'action sociale

CDAPH : Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées

CDCA : Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie

HAS : Haute Autorité de santé

MDPH : Maison départementale des personnes handicapées

UNAPEI : Union nationale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis

Instances internes

CA : Conseil d'Administration

CODIR : Comité de Direction

COFIL : Comité de Pilotage

CVS : Conseil de Vie Sociale

Autres sigles

CASF : Code de l'action sociale et des familles.

CPOM : Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens

CSE : Comité Social et Economique

CSSCT : Commission Santé et Sécurité au Travail

DUERP : Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels

FALC : Facile à lire et à comprendre

GPEPP : Gestion Prévisionnelle des Emplois et Parcours Professionnels

HAD : Hospitalisation A Domicile

PAG : Projet Associatif Global

PAQ : Plan d'Amélioration de la Qualité

PE : Projet d'Etablissement

QVCT : Qualité de Vie et des Conditions de Travail

RBPP : Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles

RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données

RSO : Responsabilité Sociétale des Organisations



AFDAIM-ADAPEI 11

Rue Nicolas Cugnot
ZI Estagnol
11000 CARCASSONNE



04.68.10.25.50.



contact@afdaim.org



www.afdaim-adapei11.org

